

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

Témoignage

Réponse au gouverneur Moeller

En quelques lignes...

Les éditions du Nouveau Testament grec

Le général La Fayette

Un tour chez les poètes

Alfred MOELLER

Comte Xavier CARTON de WIART

* * *

Lucien CERFAUX

Andreas LATZKO

Camille MELLOU

Les idées et les faits : Chronique des idées : « Le Paladin du Christ », Mgr J. Schyrgens.

La Semaine

L'accord de Londres : une « capitulation » devant l'Allemagne ou une victoire sur elle? Faut-il pavoiser ou mettre en berne?

Donc, en février 1935, nous nous trouvons devant une Allemagne hitlérienne, militariste et revancharde qui a puissamment réarmée. Seule, à notre avis, une guerre préventive eût pu empêcher ce réarmement. C'est dire que toutes les jérémiades au sujet de temps perdu ou de politique intransigeante nous paraissent sans fondement. Rien ni personne ne pouvait empêcher le réarmement d'une Allemagne qui voulait réarmer, rien, sauf la force. On eût commencé plus tôt des négociations reconnaissant en *droit*, le *fait* du réarmement allemand, que Berlin eût aisément prolongé de pareilles négociations pour gagner du temps et perfectionner son armement jusqu'au point où elle voulait le conduire.

D'autre part, et puisqu'il ne peut plus être question de guerre préventive, devant le *fait* d'une Allemagne puissamment armée, devant la menace que constitue ce réarmement, devant une Allemagne dirigée par l'état-major de son armée nouvelle, que faire pour contenir cette Allemagne prussifiée et pour empêcher la guerre?

S'armer, d'abord, être fort, le plus fort possible. Cela ne suffit pas, car, demain, l'Allemagne sera assez forte pour tenter, avec de grandes chances de succès, une attaque brusquée contre la France. Il faut donc de plus s'allier entre nations pacifiques, désireuses d'empêcher la Prusse de bouleverser l'Europe. Une entente réunissant une France forte, une Italie forte, une Angleterre forte, sera, pendant longtemps, le plus grand facteur de paix. D'une pareille entente, du moins d'une entente assez précise pour faire réfléchir l'Allemagne, l'Angleterre n'était guère partisan jusqu'à ces derniers mois. Mais l'énormité des armements allemands a heureusement fini par émouvoir Londres, après avoir d'ailleurs ému Rome. Et ce qu'il faut voir avant tout dans les conversations franco-britanniques qui viennent d'avoir lieu, c'est, non pas un revirement de la politique française qui se résoudrait enfin à reconnaître un *fait*, etc., etc., — *verba et voces...* — mais un important changement dans la politique anglaise. L'Angleterre, plus exactement certains dirigeants anglais ont réussi à faire prévaloir leurs vues — très justes — sur l'opinion de la Cité et de la presse. Un Baldwin, un Simon, paraissent avoir compris que la menace allemande est dirigée, en fait, avant tout contre l'Angleterre, alors que tant d'Anglais s'imaginent toujours que leur pays pourrait rester en dehors d'une guerre continentale. L'accord de Londres — à la lumière de ces considérations — est donc d'abord un avertissement anglais à l'Allemagne. Loin d'être une capitulation, il marque, dans les circonstances actuelles — c'est-à-dire dans l'impossibilité d'empêcher le *fait* du réarmement allemand — la volonté anglaise de s'opposer à la guerre que ce réarmement prépare. Pareil accord n'eût guère été possible plus tôt parce que, seul, un excès d'agressivité allemande était capable d'émouvoir l'Angleterre. Londres s'est enfin ému. *Deo gratias!* Que va faire l'Allemagne?

On lui demande de retourner à Genève, de s'engager dans des pactes et d'accepter une convention générale de limitation des armements. Si l'Angleterre reste ferme, si elle persiste à appréhender la menace prussienne, Berlin sera tenu en respect. On ne désarmera pas, bien au contraire. On bavardera à perte de vue, on multipliera les palabres. Mais tant que la France, l'Angleterre et l'Italie, *bien armées*, seront unies en face de l'Allemagne, celle-ci n'osera risquer le coup. Elle attendra les événements. Elle s'emploiera à provoquer la désunion du bloc qu'elle affronte. Elle escomptera l'occasion favorable, etc.

Nous croyons donc que l'accord de Londres est une excellente chose pour la cause de la paix. Non pas certes dans le sens des juristes ou pacifistes qui pèsent tout dans des formules et qui jugent sur des textes, mais parce que cet accord marque la réaction bienfaisante de l'Angleterre devant le danger prussien. On a voulu plus qu'avertir l'Allemagne, la menacer par une convention aérienne qui lui ôtera l'envie, espère-t-on, de l'attaque brusquée qu'elle a préparée et dont elle rêve...

L'accord du 3 février mérite donc, comme dit M. Paul Struye — nous acceptons sa conclusion tout en croyant qu'il se trompe du tout au tout sur les génératrices de l'accord — « l'adhésion sans réserve de la Belgique ». Comme lui, nous saluons avec joie cette « victoire du bon sens, du réalisme et de l'esprit de paix », mais en donnant à ces mots des sens bien différents. Le bon sens de certains Anglais, leur réalisme devant une menace prussienne qu'ils ont trop longtemps méconnue, ont quand même fini par leur faire prendre une attitude antiprussienne.

Cette interprétation des faits, que nous croyons être la seule vraie, est évidemment fort éloignée de celle qui voit dans l'accord de Londres une reconnaissance *in extremis* du droit allemand à l'égalité des armements, droit qui, reconnu plus tôt, eût empêché — les bons apôtres! — un réarmement allemand aussi formidable que celui devant lequel nous nous trouvons à l'heure actuelle. Décidément, le jurisme est incurable. M. Struye, qui est convaincu, lui, que la France s'est enfin inclinée devant la thèse anglaise (?) et devant la thèse allemande (!?), traite d'ailleurs la réalité avec une rare désinvolture puisqu'il parle encore de « la Grande-Bretagne, maîtresse des mers », ce qui, tout de même, retarde un peu...

* * *

Donc, après bien d'autres clauses, les clauses militaires du Traité de Versailles seront abandonnées. L'Allemagne a réarmé sans que ses vainqueurs aient empêché ce réarmement. Devenu réellement très menaçant, ce réarmement conduit les « menacés » à s'entendre et, espérons-le, à s'unir. Ne pouvant plus faire que ce réarmement, qui *est*, ne *soit* pas, on tentera encore de le limiter. On proposera à l'Allemagne de reconnaître *en droit*, le *fait* de son armement si la dite Allemagne accepte de ne pas employer cet armement à des fins agressives. Jugez si le problème est facile et

s'il a des chances d'être résolu demain. Mais entre-temps la menace allemande aura eu ce bon résultat de convertir l'Angleterre à une politique continentale plus nette et plus efficace. Si elle avait compris plus tôt son véritable intérêt, il eût été possible d'influencer Berlin plus tôt. Encore que nous ne pensons pas que la Reichswehr se fût arrêtée pour cela dans sa course à un réarmement totalitaire. Donc, conclusion, le 3 février, Londres a dit à Paris : Je reconnais que vous êtes menacés plus que jamais par celui que nous vainquîmes en 1918, je reconnais que la Grande-Bretagne a intérêt à empêcher une attaque brusquée contre la France, entendons-nous pour résister à pareille attaque, peut-être qu'une telle entente enlèvera à celui qui la projette l'envie de l'entreprendre...

C'est dire que nous n'avons, nous Belges, que des raisons de pavoiser, car une entente franco-anglaise sera toujours la meilleure garantie de notre sécurité.

6 février! Anniversaire d'une date qui marquera un tournant de l'histoire de France. Le mouvement, depuis lors, n'a cessé de croître en force et en vitesse. La France est en révolution. Tout y glisse de gauche à droite, pour employer les vieux termes, assez démodés d'ailleurs. Le mot « réaction nationale » indique mieux le sens du mouvement. Le dynamisme de gauche est mort. La mystique de gauche appartient au passé. La France légale d'hier ne sera plus celle de demain. Sans voir encore comment se cristallisera la fermentation que l'on peut observer partout en France, il est certain qu'elle « travaille » dans le sens qui entraîne toute l'Europe en ce moment : Autorité et Ordre. État fort, s'appuyant sur un esprit national ardent.

En s'appliquant surtout à... « noyer le poisson », les commissions d'enquête sur les scandales de la vie politique française ont desservi le Régime qu'elles s'imaginaient défendre. Cette carence évidente de la Justice, ce manque de goût pour la Vérité, dans un pays qui a la passion de la Justice et de la Vérité, auront très efficacement poussé à la réaction salutaire. Le régime agonise. Comme dit M. René Benjamin, une société se meurt, un monde finit. Tant mieux pour la France, et tant mieux pour nous... Les morts du 6 février, dont nous saluons ici, une nouvelle fois, la mémoire, n'auront pas sacrifié leur vie en vain. Ils sont tombés victimes d'une renaissance française dont nous n'avons cessé de dire qu'elle était une condition essentielle au salut de l'Europe.

Et notre politique intérieure? M. Theunis a remporté un beau succès la semaine dernière. Nous l'en félicitons sincèrement. Il a cassé la pointe au chantage socialiste... à moins qu'il n'ait aidé les socialistes à empêcher une grève générale que les extrémistes de gauche essayaient de leur imposer...

Un Comité national du travail remplacera-t-il la tripartite dont rêvaient d'aucuns? Ou veut-on y aller par paliers? Le Gouvernement actuel « déflationne » de son mieux, mais cela suffit-il pour réduire le chômage, le grand problème du moment?

M. de Man n'est pas content. Il craint qu'un Comité national du travail ne brise l'élan pour son plan qui veut, avant tout, la dévaluation du franc. M. Theunis s'oppose toujours à pareille opération monétaire. Si — comme il n'est pas exclu, nous semble-t-il — le Gouvernement est quand même, mettons acculé à la subir, la politique du Gouvernement aura singulièrement favorisé le parti socialiste avec tout ce qui comporte de risques un renforcement de ce parti...

Répetons-le sans nous lasser, pourquoi le Gouvernement n'accorde-t-il pas plus d'importance à SA propagande? Pourquoi ne pas travailler à convaincre le pays et à l'entraîner? Pourquoi négliger à ce point l'atmosphère, le climat, le dynamisme qui faciliteraient pourtant beaucoup la solution des problèmes maté-

riels concrets? Le chômage est là qui mange notre substance en épuisant nos réserves. Pourquoi ne pas l'envisager de haut? Pourquoi ne pas exposer au pays toute l'ampleur du problème, dans quelle mesure sa solution dépend de nous-mêmes et dans quelle mesure elle dépend des autres? Pourquoi ne pas informer l'opinion publique de la manière dont nous traitent ces autres et comment nous sommes malmenés dans les négociations économiques avec ceux qui ont pourtant le plus grand intérêt à nous voir vivre forts et prospères?

« Une entente franco-belge peut, seul, nous sauver de la ruine », écrit le directeur de la *Défense Wallonne*. Et il ajoute « Mais elle n'est possible que si nos négociateurs sont sincèrement animés du désir d'aboutir ». Oui; une entente économique avec la France nous serait très utile mais... il faut être deux pour s'entendre et le Comité des Forges, que pareille entente lèserait, est bien puissant. Nos négociateurs sont sincèrement animés du désir d'aboutir, mais M. Marcel Grafé admet-il qu'ils devraient aller jusqu'à menacer la France de supprimer notre budget de la défense nationale si cette France s'obstine à ne nous donner que des mots et des rubans multicolores? Pourtant, le grand argument de la Belgique est là : notre défense vous couvre, aidez-nous à vivre et à gagner de quoi assurer cette défense. Seulement, il règne en Wallonie une francophilie sentimentale telle, que si les négociateurs belges élevaient un peu la voix pour protester contre une attitude comme celle de M. l'ambassadeur de France, l'autre jour, tout de suite des Liégeois, des Namurois, des Dinantais, ou des Tournaisiens se croiraient obligés d'organiser des cérémonies « réparatrices ». Le *Quai d'Orsay* sait cela mieux que personne et c'est une des raisons pour laquelle il ne craint pas d'abuser...

« Il y a Weygand! » Le général Weygand incarnait aux yeux de millions de Français l'intelligence veillant avec passion sur la sécurité du pays. On le savait d'un désintéressement total, d'une humilité légendaire (il fit à Bruxelles des conférences sur la victoire de la Pologne en 1920 et sur la Syrie sans même une allusion à sa personne...) et se vouant tout entier à organiser l'armée d'une France que sa victoire n'a pas mise à l'abri d'une nouvelle agression. On savait aussi que son génie militaire, qui avait fait ses preuves, était un des plus solides bastions de la défensive française. On ne peut que regretter que le gouvernement français n'ait pas cru pouvoir maintenir en activité l'homme qui était, en toute vérité, un des facteurs de la paix européenne. Il est parti, simplement, comme part, en temps de paix, un général en chef quelconque, lui, un des grands artisans de la victoire des Alliés. Il paraît que, n'ayant pas commandé en chef devant l'ennemi, on ne peut le créer Maréchal... Comme si les hommes étaient faits pour les textes et non les textes pour les hommes.

* * *

A un journaliste français, le général Weygand fit, la veille de son départ, des réflexions qui méritent d'être soulignées ici.

— Que pensez-vous de l'époque où nous vivons, mon Général?

— Un peu inquiétante, Monsieur. Il y a beaucoup de gens intelligents, beaucoup de gens de talent. C'est peut-être même cela qui est le pire : car ils mènent l'opinion. Les gens intelligents, aujourd'hui, ou, si vous préférez, les intellectuels, font porter toute leur intelligence sur la recherche. Leur vie est une enquête et le bilan tient en un mot : doute. Or il est peut-être intéressant de douter, je crois même qu'il est utile qu'il y ait dans un pays des gens pour douter.

(Voir suite page 27)

Témoignage⁽¹⁾

C'est par une démarche singulière que je me trouve ramené dans cette salle où j'ai prêté jadis le serment de l'avocat.

Mes attaches avec le barreau se sont défaites, presque aussitôt nouées. Partant pour la Colonie, le sort a voulu que je fusse un des deux « civils » qui, destinés par leur formation à la carrière judiciaire, se trouvèrent, avant même de l'aborder et pour la première fois, aiguillés vers l'administration territoriale.

C'était une expérience, dont notre présomption naturelle nous dissimulait les aléas. Les chefs qui m'accueillirent étaient de tempéraments très divers; je leur ai connu une qualité commune : la bienveillance avec laquelle ils se chargèrent de ma formation. Celui dont l'abord me parut le plus rugueux, je devais en devenir le plus intime collaborateur, et le continuateur.

C'est ainsi que l'on s'est avisé de ce qu'avait déjà observé Lyautey, qu'il n'y a aux colonies ni militaire, ni civil, mais un être spécial, que le milieu forme, s'il ne l'a rejeté : le colonial.

Depuis, d'autres nous ont rejoints, directement ou par le détour d'autres administrations — détour qui fut parfois un raccourci.

Et c'est pourquoi j'ai cru pouvoir apporter ici des réflexions et des observations dont vous voudrez bien excuser le décousu, mais qui peuvent éclairer de quelques lueurs, dans la diversité de ses aspects, la carrière coloniale, et plus particulièrement la carrière territoriale, dont l'accès pour le barreau s'ouvre de plain-pied. Vous me permettrez d'accrocher à ce sujet quelques arabesques.

La période héroïque est close. Ce n'est pas ici le lieu d'en retracer les épisodes, faits d'héroïsmes éclatants, de dévouements obscurs et de quelques défaillances, histoire palpitante de chair, de sueur et de sang dont trop de récits conventionnels, à force de poncifs, ont affadi l'image en la vidant de sa substance humaine.

Mais la colonisation est une création continue. En cela, elle satisfait l'esprit d'entreprise qui est le signe de notre civilisation occidentale et faute duquel celle-ci s'abîmerait dans un immense ennui.

La colonisation, elle aussi, se détruirait par l'immobilité. Sans doute, l'équipement technique peut marquer un temps d'arrêt. Mais les fondations morales réclament qu'on y ajoute sans cesse.

J'ai connu dans la Colonie des heures magnifiques où tous se sentaient unis dans la joie de créer.

Le Congo, étreint par la crise, s'entre-baille à peine pour ceux qui voudraient y chercher la guérison de leur inquiétude, mal de toute une jeunesse. Modernes Renés, leur embarquement pour les Natchez est soumis à l'obligation de consigner leur passage de retour...

Et pourtant, quelles ressources d'action, pour la génération qui, à peine au sortir de la guerre, a vu son élan brisé, et pour celle qui la suit, pour ces jeunes hommes qui se désespèrent de sentir avorter le destin qu'ils portaient en eux!

S'il est vrai, comme on l'a dit, que « la vie aux colonies satisfait le plus profond, le plus puissant des instincts : celui de l'affirma-

tion de soi (1) », elle répond ainsi au premier devoir de l'homme qui est de « tirer de ses aptitudes le meilleur parti, d'être aussi complètement que possible lui-même ».

La valeur de l'affirmation dépend évidemment de la qualité du moi. « Il est bon de suivre sa pente, pourvu que ce soit en montant (2). »

Mais aucune existence n'offre à l'homme plus de chance de se développer, de faire valoir ses dons, ou, si l'on veut, plus simplement de se chercher et de se trouver...

Nulle part le facteur humain n'a cette importance. Méconnaître son rayonnement, dépersonnaliser l'administration, ruiner l'esprit d'équipe, faire — sous le prétexte de facilités des communications — des fonctionnaires des « unités », c'est trahir la pensée du fondateur de la Colonie. « Trouver des hommes, disait Léopold II, voilà ce que nous devons nous efforcer de faire. »

* * *

La conquête morale, qui doit nous gagner les races attardées, est une conquête permanente, qui met en œuvre, d'ailleurs, des moyens aussi bien matériels que moraux, et qui réclame plus qu'une préparation professionnelle, un ensemble peu commun de qualités.

Qualités d'intelligence, qualités aussi de caractère : il est devenu banal d'y insister : ces dernières sont celles qui donnent à l'action coloniale toute sa force, — ce sont aussi celles que les écoles ne développent pas, ou guère.

Nous possédons en Belgique bien des établissements d'enseignement; mais combien d'établissements d'éducation? L'éducation, chez nous, est l'affaire de la famille : mais trop de parents sont de déplorables éducateurs, simplement parce qu'ils sont les parents...

L'Université coloniale a vu le mal : elle tente d'y remédier, avec son système d'internat mitigé; mais elle reçoit les jeunes gens à l'âge où le caractère est déjà fixé.

Je causais un jour, à Khartoum, avec le secrétaire général du Soudan anglo-égyptien. Il m'exposait le système ingénieux de cooptation qui est, pratiquement, à base de recrutement de ses fonctionnaires (dont j'avais pu apprécier la haute qualité), et la préparation qui en était requise, et comment le choix se portait de préférence sur ceux qui, à l'Université, avaient occupé des « positions de responsabilité », telles que la présidence d'un cercle d'études ou le commandement d'une équipe de cricket (et je n'ai pas trouvé cela si ridicule...). Il ajoutait : Ce que nous recherchons, ce n'est pas le rat de bibliothèque (*bookworm*), mais l'homme de jugement, de bon sens, de parole, que les indigènes puissent respecter comme un « gentleman ».

Un gentleman, c'est-à-dire, dans son acception la plus haute, l'expression de l'équilibre entre le corps et l'esprit, de l'harmonie entre les facultés morales et les facultés intellectuelles.

(1) Discours prononcé le samedi 2 février, à la séance solennelle de rentrée de la Section de droit maritime et colonial de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles.

(1) A. HUXLEY.

(2) A. GIDE.

On a reproché à cette formation de ne pas mettre au premier rang les valeurs spirituelles. Le moule est cependant assez souple pour permettre l'épanouissement de la personnalité. Sa valeur pratique se trouve précisément en ce qu'elle s'adresse à l'homme moyen. Il faut beaucoup d'hommes moyens pour faire un monde, et il faut admirer un système qui produit en série un type aussi satisfaisant d'humanité.

La *maîtrise de soi* n'est-elle pas l'idéal que traduit ce mot d'ordre : « Un gentleman n'a pas de nerfs » ? Idéal difficile à atteindre dans un climat qui dissout les énergies, délabre les caractères, débilite les volontés. Mais s'il est vrai que l'éducation du gentleman vise à discipliner les instincts plutôt qu'à cultiver l'intelligence, quel n'est pas l'avantage d'un entraînement qui fait de la maîtrise de soi un réflexe naturel et presque animal?...

Précieuse faculté pour le conducteur d'hommes qui est aux prises avec un peuple chez qui la notion du chef est inséparable des qualités de calme et de tranquillité autorité. Voyez le sultan Zande, comme il distribue ses ordres d'un ton égal, sans jamais élever la voix. Ecoutez la réflexion dédaigneuse de l'aristocrate Mutuzi devant l'accès de colère d'un Européen : « Il crie comme un Muhutu » ; comme un Muhutu, c'est-à-dire comme un esclave.

* * *

Nous voyons ici un élément du commandement. Il en est d'autres, et en tout premier la *fermeté*, et celle-ci requiert un réel apprentissage. C'est par l'expérience et souvent par plusieurs expériences que s'acquiert le sens de l'autorité, comme facteur social aussi important que l'exercice de la liberté.

Nous étions, au sortir des études, quelque peu anarchistes et libertaires. Les choses ont changé, paraît-il. Les générations d'après-guerre sont férues d'ordre et d'autorité. Souhaitons qu'elles en fassent une règle de conduite et pas seulement un principe de gouvernement.

Mais combien de fonctionnaires n'ai-je pas vus soucieux, surtout à leurs débuts, de libérer les individus, de juguler l'autorité, de réprimer les abus ; devant les résultats de leur expérience, une réaction était inévitable, la répression était sévère en proportion du laisser-aller et elle conduisait parfois aux excès opposés, avec des conséquences désastreuses pour leurs auteurs : c'est l'histoire du mouton qui devient enragé.

Commander, c'est bien ; suggérer, c'est mieux. Je sais : l'autorité morale est un principe impondérable, dont on ne nie pas exactement l'existence ou la légitimité, mais que l'on suspecte précisément parce que son action n'est pas nettement circonscrite par les règlements. Et cependant, lorsque je lisais dans un rapport officiel que « sur la presque totalité de la Province Orientale, le prestige de l'administration est devenu tel qu'un désir, une suggestion de ses représentants sont considérés comme un ordre », pouvais-je souhaiter plus bel éloge de mes fonctionnaires ?

* * *

La fermeté n'exclut pas la *bienveillance*, sans familiarité, débrailée, et celle-ci naîtra tout naturellement de la sympathie pour l'indigène, qu'un contact prolongé ne manquera pas de développer. Comment ne pas être gagné, dès les débuts, par cette gaieté naturelle qui caractérise le noir et qui le distingue des autres primitifs ? J'en appelle aux observations qu'a mises à votre portée la mode des films exotiques : auprès du noir de l'Afrique centrale, exubérant et tout en dehors, combien maussades et fermés apparaissent le Berbère, le Malais, l'Annamite. Cette gaieté, le noir l'a préservée, jusque dans la servitude, sous des cieux étrangers : parmi les esclaves de Saint-Domingue, « on discernait à leurs gais

propos les Congo, dont les chants à l'atelier faisaient reculer la fatigue (1) ». On la retrouve dans leurs chants, leurs contes ; elle recouvre le fond de sagesse de leurs proverbes, dont j'ai retenu celui-ci, expression caractéristique d'une expérience désabusée : « On ne lèche pas une main vide. »

Passé le premier contact où le noir n'apparaît que comme un figurant dans une vision d'exotisme, l'administrateur colonial ne tardera pas à pénétrer plus loin que les apparences, à discerner cette qualité humaine qui l'apparente à notre nature et que ne lui dérobera pas le voile sombre et parfois sanglant sous lequel étouffe et se débat toute l'Afrique noire : la magie, science des primitifs, leur tentative d'explication de la nature, dont les pratiques les défendent contre l'hostilité de la terre et de l'homme.

Mentalité prélogique, a-t-on dit. Nous répondons : construction idéologique agencée en marge de la matière vivante. Certes, la magie baigne toute leur vie ; ses manifestations ne peuvent être isolées suivant leur degré de malfaisance : c'est ce que le noir exprime inconsciemment lorsqu'il dit, affirmation en apparence déraisonnable, que ses médecines « ne sont pas faites pour les Européens ».

Mais les aberrations mêmes du sens de causalité sont un hommage rendu à la logique, elles plongent leurs racines dans la masse informe de son expérience. La nôtre la dépasse de tout l'acquis d'une science qui s'est élaborée au cours des siècles.

L'équipement de nos écoles au moyen de quelques cabinets de physique élémentaire impressionnerait les indigènes plus que les progrès d'une civilisation qui les a fait passer de la pirogue au bateau d'acier sans les stades intermédiaires de la rame et de la voile, du portage à l'automobile sans les stades du chariot, de la brouette. Quant à l'avion et à la T. S. F., ce sont là « manières de blanc », dont il ne faut pas croire que nous retirons un bien grand ascendant. Le noir trouve une manifestation de supériorité morale beaucoup plus sensible dans le fait que les Européens sont parvenus à domestiquer l'éléphant...

Sa bienveillance, l'administrateur territorial aura l'occasion d'en faire l'épreuve avec le « noir civilisé », bête noire des coloniaux de carrière et plus encore des coloniaux d'occasion. Ses allures contrastent désagréablement avec les manières polies, affables, dignes, parfois obséquieuses, mais alors nuancées d'une légère ironie, des arabisés. L'image qu'il se fait de nous n'est pas flatteuse, à en juger par l'imitation. Manifestation naïve, cependant, d'un complexe d'infériorité qui mérite un traitement délicat.

La déconsidération qui va au noir civilisé rejailit malheureusement sur l'œuvre des missionnaires. Dans le « noir civilisé » on trouve, si cela était nécessaire, une illustration du fait qu'on peut être à la fois chrétien et mal élevé. Et je crains bien que nous ne soyons en train d'acclimater en Afrique nos méthodes qui visent à instruire plutôt qu'à éduquer.

* * *

Humain, mais non pas *humanitaire* — les désinences en « taire » sont trop souvent suspectes ; — *sensible*, sans *sensiblerie* : tel doit apparaître le fonctionnaire que l'expérience a façonné.

Juste, certes : l'âme du noir ressent l'injustice comme le fait l'âme de l'enfant, — et vous savez avec quelle violence, que la vie n'a pas encore émoussée ; le plus bel hommage qu'il puisse rendre à la primauté morale de l'Européen, n'est-ce pas de se montrer, à son endroit, aussi exigeant ?

* * *

Tolérant : et ici permettez-moi d'aller jusqu'au bout de ma pensée.

(1) DE LA RONCIÈRE, *Nègres et Nègriers*.

Cette tolérance, j'en fais une condition du « sens du relatif » que je voudrais trouver, chez nos fonctionnaires, plus répandu.

Sens du relatif, sens du réel, sens du possible, et ceci nous enseigne d'abord la haine du formalisme, des formules. Un fait est plus respectable qu'un lord-maire... Vous vous souvenez de l'Américain d'André Maurois, l'homme du Brain Trust. « La difficulté, disait-il en conclusion de son exposé, la difficulté est que ceci est un monde réel... » Et c'est vrai que ceci est un monde terriblement réel.

Aux formules rancies dans l'officine s'opposent les décisions mûries dans la vie chaude et mouvante du forum.

Le sens du relatif, nos fonctionnaires doivent s'en prémunir contre cette pente naturelle de leur tempérament qui les incline à l'absolu. Est-ce la formation de mes compatriotes, est-ce l'absence de tradition coloniale, la sédentarité qui nous a enfermés trop longtemps, petits marchands dans une boutique trop étroite? C'est un fait que dans leurs relations avec les indigènes, nos fonctionnaires pèchent par excès d'interventionnisme — les jeunes fonctionnaires surtout, et peut-être y sont-ils poussés par une opinion métropolitaine trop impatiente des progrès d'une œuvre civilisatrice qu'elle situe sur le plan idéal. L'insuffisance de notre occupation à ses débuts a peut-être eu ceci de bon qu'elle a limité les dégâts...

Pourquoi l'infinie variété des sociétés humaines, leur originalité, leurs caractères, leurs mœurs, leurs coutumes, que nous faisons profession de respecter et de comprendre lorsque nous les rencontrons sur les routes d'Europe et d'Asie, nous paraissent-elles intolérables lorsque nous nous y frottons en Afrique centrale?

On a cru voir dans cette attitude une manifestation du génie latin, de son esprit de système, de l'excès de sa logique, de son universalisme, de la croyance à la constance de l'homme, à la valeur absolue d'une idée de civilisation.

Ce n'est cependant pas là un legs des humanistes.

Le rationalisme concret d'un Descartes admet qu'« il est bon de savoir quelque chose des mœurs de divers peuples, afin de juger des nôtres plus sainement, et que nous ne pensions pas que tout ce qui est contre nos modes soit ridicule, et contre raison... ayant reconnu que tous ceux qui ont des sentiments fort contraires aux nôtres ne sont pas pour cela barbares ni sauvages, mais que plusieurs usent autant et plus que nous de raison ».

Quant à Montaigne, — dont je ne ferai pas le bréviaire de l'homme d'action, — vous vous le rappelez, sarcastique par aventure : « Tout cela ne va pas trop mal, mais quoy, ils ne portent point de haut de chausses... »

Je crains qu'en cette matière nous ne subissions plutôt le prolongement de l'idéologie de 1789.

Un homme d'Etat, qui a consacré son verbe éloquent à traduire en formules magnifiques la grandeur et la servitude coloniales, a dit un jour que la France mettait à la base de ses relations avec les Colonies la Déclaration des Droits de l'homme... interprétée par saint Vincent de Paul.

J'en demande pardon à son auteur, mais je crains bien qu'il ait sacrifié à un entraînement oratoire et que cette formule ne veuille rien dire du tout.

Heureusement la raison — même la déesse Raison — a pour attribut la mesure. Les circonstances historiques, les hommes ont déterminé la colonisation française de telle façon qu'elle nous offre maints exemples admirables.

N'allons pas opprimer l'indigène sous le prétexte de le traiter en égal.

Si nous considérons que les sources de sa loi morale se trouvent dans sa vie sociale plutôt que dans sa vie religieuse (1), l'ébranle-

(1) Voir le scoutisme qui traite la moralité comme un facteur social. Il y aurait beaucoup à dire sur les chances du scoutisme (d'un scoutisme adapté) en Afrique.

ment de cette loi morale n'aura pas nécessairement une contrepartie dans l'épuration de croyances qui se trouvent sur un autre plan.

Or cet ébranlement retentit jusque dans les intérêts matériels de la colonisation, puisqu'il menace la conservation de la race.

La force de l'Islam vient de ce que tout en satisfaisant le désir, naturel aux peuples conquis, d'accéder au statut de leurs maîtres (et ceci, soit dit en passant, montre l'importance sociale de la formation du clergé indigène), il s'est inséré dans le cadre de leurs sociétés.

A ceux qui voudraient intégrer les indigènes dans la société européenne, par une assimilation qui suppose une fusion sociale préalable, je demanderai s'ils entendent aller jusqu'au mélange du sang — qui serait, je crois, néfaste pour les deux races. Ségrégation territoriale, certes non, mais ségrégation sociale non de droit (pas de barre de couleur) mais de fait (1); elle n'implique pas d'ailleurs une ségrégation morale, car elle doit s'accompagner d'échanges de services et de mutuelle compréhension.

Vis-à-vis des formes de la vie primitive, la colonisation britannique manifeste une tolérance remarquable; on peut en chercher l'explication dans l'admirable respect des insulaires pour l'originalité d'autrui, mais celle-ci, remarquons-le, n'exclut pas une certaine intolérance vis-à-vis des habitudes continentales. Faut-il y voir une manifestation de détachement, une manière de garder les distances? Peut-être, mais il faut aussi reconnaître les effets d'une longue tradition, et ne pas omettre d'observer que, sur bien des points, la colonisation britannique est née du comptoir : le marchand n'avait garde d'intervenir dans la vie de ceux dont il tenait son privilège. Enfin, je vous soumets, pour ce qu'elle vaut, une opinion qui m'est tout à fait personnelle : la Bible n'est pas seulement le récit d'une longue suite de guerres intertribales (mesurez à leurs ruines les dimensions de l'enceinte de Jéricho), mais le *Deutéronome*, le *Lévitique* nous ont transmis, venant d'on ne sait quel fonds de fétichisme primitif, quantité de tabous; d'interdits d'ordre hygiénique, alimentaire, etc.

Celui qui a été élevé dans la familiarité des livres saints, dont la sensibilité s'est éveillée à leur contact, ne bousculera pas l'indigène si celui-ci refuse d'atteler l'âne et le bœuf à la même charrue.

En exergue de la brochure qui réunit les instructions de la Province Orientale sur la politique indigène, j'ai fait porter trois citations, choisies entre mille.

La première est un rappel du légendaire Solon : « J'ai donné aux Athéniens non pas les lois les meilleures, mais les meilleures qu'ils pussent supporter. »

La seconde est de l'*Esprit des Lois* : « Alexandre ne laissa pas seulement aux peuples vaincus leurs mœurs; il leur laissa encore leurs lois civiles, et souvent même les rois et les gouverneurs qu'il avait trouvés. » Et vous voyez que l'administration indirecte n'est pas une invention moderne.

La troisième a été empruntée à un juriste contemporain : « Le droit ne domine pas la société, il l'exprime. »

J'eusse pu encore rappeler Tacite : « Autrefois, c'était des crimes, à présent c'est des lois que nous souffrons. »

* * *

Je n'épuiserai pas la série des qualités morales nécessaires à l'administrateur territorial, mais j'en voudrais indiquer une essentielle : *la ténacité*.

Ce n'est pas que j'éprouve une grande admiration pour la trop fameuse devise du Taciturne.

Car s'il est vrai qu'il ne faut pas réussir pour persévérer, je crois

(1) C'est ainsi que l'on voit cantonner le clergé indigène non seulement en paroisses, mais en provinces ecclésiastiques, non pas autonomes, sans doute, mais autochtones.

sincèrement que l'on n'entreprend jamais sans espérer; seulement, il faut espérer malgré les sages.

Dans les souvenirs d'un de nos pionniers, le colonel Liebrecht, j'ai cueilli, pour sa valeur symbolique, une histoire, celle de la première unité de grandes dimensions qui fut lancée sur le fleuve Congo :

« L'annonce de l'arrivée du *Brabant* à Léopoldville y fit événement et, contrairement à toute attente, avant même qu'on eût examiné les plans, le personnel maritime protesta et tenta de démontrer l'impossibilité absolue de le faire naviguer.

» L'hostilité alla grandissant pendant les travaux d'assemblage, et ne se calma pas, bien au contraire, aux premiers essais qui d'ailleurs furent désastreux. Le rapport adressé en la circonstance au gouvernement dit, entre autres choses : « Tout le monde « était pâle, on sentait le danger imminent... » C'était tragique... Enfin, tout cet émoi se calma et brusquement tout le monde chanta les louanges de ce type de vapeur. »

Cela se passait en 1897. Trente-cinq ans plus tard, le *Brabant* promenait toujours allégrement ses 150 tonnes sur le bief Léopoldville-Stanleyville, dépassé d'ailleurs par les 500 et 800 tonnes des types *Reine-Elisabeth* et *Galiéma*.

Le colonel Liebrecht ajoute : « Et c'est ainsi que toute idée nouvelle est souvent accueillie en Afrique. Les dirigeants auront toujours à tenir compte de cet esprit pour apprécier les événements qui leur sont rapportés comme pour diriger une évolution. »

J'ai connu cela : le Kigoma, le remorquage en flèche, la première huilerie, la première rizerie, la première cotonnerie... Et pas seulement dans l'ordre des progrès matériels. Il y eut aussi, si je puis ainsi dire, des *Brabant* moraux...

Mais comment oublierai-je l'admirable leçon d'énergie qui m'a été donnée par le chef dont j'ai été pendant plusieurs années le collaborateur. Sait-on que dans cette Colonie qui compte actuellement 50,000 kilomètres de routes, le Conseil de gouvernement de 1920, à l'unanimité moins une voix, — celle du représentant de la Province Orientale, — décida que la Colonie n'avait pas besoin de routes? Et l'on invoqua l'autorité de Remy de Gourmont, qui se fut trouvé bien surpris d'être mêlé à cette affaire, pour affirmer que le développement des Etats-Unis se faisait avec les seuls chemins de fer... ce qui eût été dommage pour M. Ford.

Pendant les années qu'il a fallu lutter pour les principes qui ont été consacrés depuis par les décrets sur les juridictions et sur les circonscriptions indigènes, j'ai été soutenu par cet exemple, — et aussi par un proverbe familier, qui dit que le pudding se prouve en le mangeant...

* * *

La ténacité, vertu individuelle, doit avoir, pour prolongement, la *continuité*, vertu de solidarité.

La Colonie est couverte des ruines qu'y ont parsemées les projets avortés, les espérances abandonnées avant qu'elles fussent conduites à leur terme.

Il y a sans doute à la base cette instabilité que l'on a déplorée trop souvent et sans réussir à y mettre un terme. Il serait curieux de rechercher par quel sortilège une réorganisation (celle de 1932), qui avait pour objet de stabiliser la fonction de l'administrateur territorial, a eu pour résultat de bien plus fréquentes mutations. Quant à la réorganisation de 1933, en enlevant aux commissaires de districts leurs assistants, qui assuraient leurs intérim et reprenaient leur succession, on a fait s'évanouir toute chance d'esprit de suite dans leur action.

A part cela, il est humain qu'on veuille attacher son nom à une œuvre : mais il n'est pas indispensable pour cela de considérer le passé comme nul et non avenu.

Dans l'application d'un plan de campagne il y a place pour que s'exercent les initiatives et s'affirment les personnalités.

A mes administrateurs je tenais ce langage : « Passe que vous parliez de *vos* indigènes, manifestant par ce possessif qu'ils vous tiennent à cœur (n'ai-je pas dit *mes* administrateurs?), mais je ne souffrirai pas de vous entendre dire « *ma* politique indigène ». Il y a une politique indigène, celle dont votre chef est comptable vis-à-vis du gouvernement. Il est possible que vos conceptions soient plus brillantes que les miennes, mais un dessein prudent, poursuivi avec persévérance et continuité, sera plus fructueux que des accès de génie multipliés sans ordre ni unité. »

Pour l'assistant, qu'il travaille aux côtés de l'administrateur titulaire, du commissaire de province ou du gouverneur général, bien servir réclame une abnégation qui n'est pas d'une âme médiocre.

Il y a cependant une recette que je puis recommander pour l'avoir éprouvée : que pareille collaboration devienne tellement étroite que chacun ne reconnaisse plus le sien, et que pour l'intérimaire ou le successeur une rupture de continuité serait un reniement. Mieux vaut voir piller son bien que de le voir anéantir. Lorsqu'un fils est réclamé par plusieurs pères, on peut être assuré qu'il a réussi.

* * *

« La France, me disait un éminent colonial de ce pays, doit ses colonies aux officiers qui ont désobéi », c'est-à-dire qui sont allés au delà de leurs consignes. Mais c'était l'époque où la politique coloniale — comme l'autre — était faite « d'empiétements clandestins et d'avenirs réservés. »

Les biographies de Lyautey nous le montrent en rébellion habituelle contre « les bureaux ».

Mais il ne suffit pas de désobéir pour être un Lyautey.

Tout bien réfléchi, je ne puis recommander l'indiscipline — pas plus d'ailleurs que le fétichisme du règlement — comme méthode normale d'administration.

L'acquiescement à cette *discipline*, le fonctionnaire colonial l'apporte, et davantage, pour peu qu'il ait affaire au chef qui sache et veuille commander. L'obéissance lui sera d'autant plus facile que s'établira entre le chef et les subordonnés ce mystérieux courant de mutuelle sympathie et de mutuelle compréhension, né de préoccupations communes, et qui n'a pas besoin de beaucoup de mots pour s'exprimer.

Le chef, c'est-à-dire celui qui galvanisera leurs énergies, qui suscitera leurs initiatives, les guidera, les couvrira au besoin et saura prendre pour lui les responsabilités.

Il faut plaindre le chef qui, pour se faire obéir, ne peut commander qu'à des comparses.

* * *

La *formation professionnelle* de l'administrateur territorial embrasse bien des matières.

Je réitérerai ici le souhait qu'un examen postulant la connaissance approfondie d'une langue véhiculaire (et non la pratique d'un jargon) lui soit imposé après un terme de service; que des avantages soient offerts à celui qui s'assimilera la langue vernaculaire de ses indigènes, — et qu'il soit astreint, après un premier séjour qui le préparera à mieux recevoir cet enseignement, à suivre des cours de perfectionnement sur les institutions indigènes, voire à présenter une thèse originale sur le sujet.

Mais sa formation doit avoir à sa base une *culture générale* solide, — que je ne confonds pas avec l'érudition. Il y puisera la faculté d'embrasser les problèmes dans leur ampleur, la souplesse intellectuelle nécessaire pour s'adapter à leur complexité, l'art d'ordonner des idées claires.

Pour la formation de son jugement, il y trouvera un sérieux acompte sur les enseignements de la vie et le commerce des hommes.

Mais il faut plus : qu'à aucun moment de sa carrière, la routine des préoccupations professionnelles ne le rende indifférent aux choses de l'esprit ; qu'il préserve sa vie intérieure de la lente dégradation par laquelle le colonial descend parfois jusqu'à l'état de complète décivilisation.

Voyez Lyautey, ce passionné. Au cœur même de l'action, au soir d'une marche, d'un combat, il écrit ces lettres étincelantes qui nous ont été conservées ; il dévore les livres, il a tout lu.

L'action, puissant antidote, permet d'ailleurs qu'il vive cette frénésie intellectuelle sans risque d'intoxication.

La nature, aux colonies, offre d'autres ressources pour satisfaire l'appétit de connaissances qui est en nous : elle embrasse toute la terre et tout l'homme. Il suffit de la lire et d'en tourner les pages. Mais ici encore il faut déplorer un travers trop fréquent chez nos compatriotes : l'incuriosité.

Il est décevant de constater que des coloniaux restent parfaitement ignorants, en dehors des nécessités professionnelles, du milieu où ils ont passé des années.

Tel est incapable de reconnaître le port, le feuillage, l'écorce si caractéristiques du limbali qui intervient pour 80 % dans les peuplements forestiers où se passe sa vie. Pour tel autre, toute antilope de grande taille est une antilope-cheval. Tatouages, légendes, chants, jeux, métiers restent des domaines fermés. Et à en croire nos coloniaux, on ne rencontre sur la terre d'Afrique que faux kapokier, faux ébénier, faux arbre à pain, faux mimosa : c'est à croire que la nature tropicale n'est qu'une vaste mystification.

Après cela, feuillotez une revue coloniale étrangère et constatez les multiples contributions bénévoles qu'évoque toute question dans laquelle l'observation de la nature est impliquée.

Je souhaite que tout colonial se crée, par quelque marotte, un intérêt en marge de sa vie professionnelle : qu'il s'agisse d'ethnographie (en dehors des investigations du métier), de géologie, de zoologie, d'entomologie, de botanique, voire de chasse (1) ou de photographie. Cet intérêt contribuera peut-être à l'enrichissement des connaissances humaines. Il fera courir un filigrane dans la trame parfois monotone de ses jours.

* * *

Un dernier conseil, d'ordre pratique. Le capitaine d'un steamer à bord duquel je traversais le lac Kioga, en Uganda, m'a dit un jour : « Pour vivre en Afrique, il faut avoir le sens de l'humour, et moi je n'ai pas le sens de l'humour. » Il n'est sans doute pas nécessaire d'ajouter que cet officier était Ecossais.

Mais il avait raison. Il faut ce sixième sens pour nettoyer les toxines secrétées par tous les ennuis qui prennent une importance démesurée sous certaines latitudes.

Stanley rappelait aux partants pour le Congo les conseils formulés par le duc de Wellington au bénéfice des fonctionnaires qui se rendaient aux Indes : « Vivez modérément, buvez peu ou point de vin, livrez-vous à l'exercice, ayez toujours l'esprit occupé et tâchez de conserver votre bonne humeur vis-à-vis de tout le monde. Cette dernière condition doit être la plus difficile à observer, car aux Indes tout le monde est de mauvaise humeur. »

* * *

(1) Par chasse j'entends le choix du trophée, la poursuite du gibier, le coup de grâce à la bête blessée. A battre les sentiers de la forêt avec ses pisteurs, le chasseur en pénétrera les secrets et se plongera un bain de nature revivifiant. La poursuite est d'ailleurs tout aussi passionnante lorsqu'elle se fait avec pour arme une camera.

L'administrateur territorial est comme chacun sait, le maître Jacques, — d'aucuns disent la bonne à tout faire — de la Colonie.

Il n'est pas seulement administrateur, juge et officier. Il est aussi agronome, infirmier, chef de chantier, constructeur de routes, cantonnier. Il est géomètre, comptable. Il est notaire, greffier, huissier, officier de l'état civil. Il est gardien de prison, gardien de cimetière, que sais-je ?

Ses fonctions le mettent aux prises avec les techniciens, il peut arriver qu'il les ait sous ses ordres.

Les techniciens ont la réputation d'être d'un maniement malaisé. On leur reproche de ne pas toujours proportionner leurs exigences aux moyens et de mal supporter le joug administratif, peut-être parce qu'ils ne se rendent pas compte que la fonction du chef n'exige pas qu'il possède à un plus haut degré toutes les compétences de ses subordonnés, mais qu'elle est autre.

L'administrateur n'oubliera pas cependant que « la population indigène, le bétail, la terre elle-même ont besoin de toutes les ressources de la science pour durer, se perpétuer ou produire (1) ».

Dans l'expédition de ces multiples tâches, l'administrateur territorial doit ne pas se laisser déborder, ne pas se perdre dans le détail, ne pas permettre que l'accessoire prenne le pas sur le principal ; il est légitime que sans en perdre le contrôle il s'en décharge sur les agents territoriaux en attendant que la formation d'un cadre indigène subalterne permette, pour le bénéfice non seulement du budget colonial, mais de notre autorité morale, de cantonner les Européens dans les fonctions de commandement.

Ce n'est pas facile. L'administrateur doit se défendre contre les bureaux, contre la tendance naturelle aux « chefs de service » d'apprécier son activité — à distance, ou sur place au cours de leurs inspections — sous l'angle des préoccupations particulières à chacun d'eux.

Le commissaire de district, seul à même de juger les administrateurs territoriaux sur l'ensemble de leur activité, doit veiller à ce que les observations qu'ils encourent, pour telle partie de leur administration, ne les détournent pas, au profit de soucis secondaires, de leur tâche essentielle qui doit être l'administration des indigènes.

Les administrateurs territoriaux, dit l'arrêté royal organique de la Colonie, se tiennent constamment en contact avec les chefs indigènes ; ils veillent à maintenir ou à relever leur autorité et leur prestige, à conserver et à faire progresser les institutions indigènes.

Politique indigène : politique non pas de conservation, celle-ci partirait d'une fiction inconciliable avec les atteintes portées aux sociétés indigènes par nos apports économiques et moraux, mais politique organique d'adaptation aux circonstances, nous pouvons dire au bouleversement né de notre occupation.

Les recherches les plus récentes de l'anthropologie ne sont plus tournées vers l'étude du passé, mais vers les problèmes du présent. Délaissant la méthode historique pour la méthode fonctionnelle, l'anthropologie appliquée se propose d'étudier la transformation des sociétés africaines au contact des civilisations européennes (2).

Pour l'administrateur il s'agit, suivant les termes des mandats, d'aider les peuples attardés à se frayer leur route « à travers les conditions particulièrement difficiles du monde moderne ».

Pour cette création d'un nouvel ordre social, aucune institution n'est plus importante que celle des *juridictions indigènes*, dont l'organisation systématique ne remonte qu'à quelques années.

(1) DE MARTONNE, *Le Savant colonial*.

(2) Le « plan quinquennal » de l'Institut des Langues et Civilisations africaines a pour programme l'étude des facteurs de cohésion des sociétés africaines primitives, de la manière dont elles sont affectées par de nouvelles influences, des tendances à la formation de nouveaux groupes, de nouveaux liens sociaux, des formes de coopération entre les sociétés africaines et la civilisation occidentale.

J'ai connu le temps où « trancher (le terme même est édifiant) les palabres » était considéré comme une attribution essentielle de l'administration. J'ai partagé cette illusion et je m'accuse des monstruosité perpétrées en son nom.

Nos fonctionnaires y étaient inclinés par leur tempérament qui les portait, chose en soi sympathique, à prendre parti pour le faible contre le fort — en l'occurrence contre le chef. Peut-être y avait-il aussi l'appréhension, beaucoup moins séduisante, de l'atteinte portée à leur prestige par la délégation d'une parcelle de leur autorité.

Régime étonnant, où l'on voyait les fonctionnaires administrer la justice suivant un droit dont ils ignoraient souvent les éléments.

Supposons — bien que chacun sache à quoi s'en tenir à ce sujet — que l'Européen connaisse à fond les dialectes indigènes, au point de se passer d'interprètes, qu'il ait pénétré les arcanes de la coutume, qu'il ne soit pas distrait par d'autres soucis, qu'il soit doté d'une patience rare, qu'il ait l'autorité voulue pour qu'on s'incline devant son arbitrage et qu'on n'aille pas représenter le litige ailleurs : il manque encore à son devoir d'éducateur qui est de faire faire par les autres ce qu'il ferait plus vite et mieux lui-même.

Voyez à présent ce groupe de chefs et notables, assis ou accroupis; ils ont revêtu leur tenue d'apparat : pagnes en écorce, colliers de dents de léopard, bonnets en fibre tressée, surmontés des plumes rouges du perroquet ou bien sont affublés de défroques écarlates qui ont été portées par les soldats de Wellington. Devant eux, à tour de rôle, défilent dans les formes que prévoit la coutume du lieu, plaignant, défenseur, témoins : bien que certaines coutumes prévoient l'assistance aux plaideurs, tous s'expriment avec cette éloquence naturelle à laquelle l'écriture n'a pas encore fait tort. Les juges les écoutent avec une patience exemplaire et ne les invitent pas à passer au déluge. L'assistance est recueillie, tout se passe avec un ordre et une dignité impressionnants, sans mouvements de foule si ce n'est le murmure d'approbation ou les applaudissements discrets qui, après la délibération, accompagnent le prononcé du jugement.

Pendant ce temps le greffier, d'une grosse écriture appliquée, tirant la langue, suant parfois à grosses gouttes, consigne sur les registres ce qu'il a retenu du litige, des débats, de la sentence.

Il se peut que l'administrateur préside l'audience : alors à l'heure des délibérations, qu'il se garde de céder aux yeux qui se tournent vers lui pour qu'il dise le droit des blancs. Les juges indigènes ne sont pas là pour entériner sa décision, mais pour dire la coutume, cette coutume dont les traits se dégageront ainsi beaucoup mieux que de n'importe quelle enquête, coutume d'ailleurs en constante évolution et qui s'épure progressivement.

Contre les dénis de justice, les décisions contraires à l'ordre public et à la loi, il y a les procédures d'appel, de révision, d'annulation. Et de n'intervenir ici qu'en dernier ressort, dominant la situation, l'administrateur sera tout surpris de constater qu'il a gagné en prestige et en autorité.

Tout cela n'est pas parfait, mais entre le néant et la perfection il y a place pour bien des états intermédiaires : les erreurs doivent être ramenées à leur importance réelle dans un tableau dont je ne dirai pas qu'il est sans ombre; et les abus ne sont pas aggravés parce qu'ils sont mis au jour.

Quant à la forme, le libellé de telle affaire paraît absurde sous la plume d'un greffier plus ou moins lettré, mais la sentence se révélera parfaite de bon sens et d'équité, après plus ample information.

« Il peut paraître, écrit lord Lugard, qu'il ne vaut guère la peine de mettre sur pied un informe tribunal composé de païens primitifs, que l'on peut à peine qualifier de chefs, et qui n'ont qu'une autorité limitée sur quelques familles, mais c'est seulement

grâce à ces modestes débuts qu'il est possible de créer les rudiments de la loi et de l'ordre, d'enseigner le sens des responsabilités, de faire naître au sein d'une communauté primitive le sens de la discipline et le respect de l'autorité. Un fonctionnaire en pareil cas aura sans doute l'impression qu'il aurait moins de trouble à faire la besogne lui-même plutôt que de mettre la moindre confiance dans un instrument aussi inefficace. Mais même si la besogne judiciaire n'est pas aussi bien faite qu'elle le serait par lui-même, c'est seulement par l'éducation patiente d'une telle juridiction que de meilleurs tribunaux peuvent s'établir et qu'un réel progrès est réalisé. L'étroite surveillance d'une telle juridiction, et l'éducation personnelle de ses membres, comportent plus de travail et d'effort personnels que l'administration directe, mais cela vaut certainement cet effort. »

Et lord Lugard conclut : « Si notre but est de faire accéder les peuples d'Afrique à un niveau supérieur de civilisation, et d'accorder notre attention à ces matières qui (bien que moins frappantes que de grands travaux publics ou un large excédent budgétaire) affectent le plus intimement leur vie quotidienne et leur bien-être, il y en a peu d'aussi grande importance que la constitution des juridictions indigènes. »

* * *

Le décret sur les juridictions indigènes de 1926 a précédé de quelques années le décret sur les *circonscriptions indigènes*, qui est de 1933.

Et cela se comprend. Car l'organisation des juridictions indigènes n'a pas seulement eu pour effet de rétablir la paix privée et la paix publique (mettant fin aux vendettas qui entraînaient les guerres et l'insoumission collective), elle a rendu aux collectivités le sens de leurs intérêts communs, elle a ramené à l'unité des groupements indûment morcelés, renforcé des liens affaiblis, elle en a créé d'autres entre des communautés numériquement trop faibles pour assurer leur développement par leurs propres moyens; les chefs et les notables, elle les a éduqués dans leurs devoirs de gouvernants, elle a donné un sens à leurs fonctions.

L'institution « chefferie » tournait à vide : nous avons rendu à l'organe sa fonction, faute de laquelle il s'atrophiait.

C'est ainsi que les chefs ne se réunissent pas seulement pour l'administration de la justice, mais pour l'administration de leurs intérêts : différends politiques, visant le tracé des frontières et les migrations; extension des cultures soit pour lutter contre la famine qu'engendre la sécheresse ou les sauterelles, soit pour assurer des ressources à leurs ressortissants; achat d'outillage; suppression du portage par la construction de routes; organisation de l'assistance médicale ou de l'enseignement; organisation du recrutement ou du ravitaillement pour les entreprises européennes; contingent de milice, taux de l'impôt indigène : tous ces objets sont soumis à leurs délibérations.

Il ne s'agit pas seulement de se réunir pour recevoir et transmettre les ordres de l'Européen, mais de donner à celui-ci des avis, de le tenir informé des aspirations indigènes. Qui ne voit, en cette période de crise, où notre occupation, comme facteur de prospérité matérielle, est pour nos administrés une cruelle déception, l'importance politique qu'ont pour eux, à défaut d'un soulagement immédiat à leur détresse économique, le sentiment que nous travaillons à leur bien-être, et la part grandissante qui leur est attribuée dans la conduite de leurs affaires!

* * *

Leurs premières ressources régulières, les communautés les ont trouvées dans les recettes judiciaires, en restant dans la ligne

générale de la coutume; la justice indigène était rarement gratuite.

Les conseils des chefs et notables, représentants des indigènes, ont accepté au nom de ceux-ci une contribution aux dépens de la communauté sous forme de centimes additionnels à l'impôt indigène, contribution dont le principe a été d'autant plus facilement accepté que son emploi tombait sous leur sens.

Les chefs ne se sont pas oubliés : ils ont accepté de verser à la caisse commune une quotité importante du tribut en ivoire.

D'autres ressources sont venues s'y joindre : les indemnités pour cessions de droits fonciers, les primes de recrutement, les successions en déshérence, des subventions à charge du budget de la Colonie, etc...

Et c'est ainsi que les ressources qui autrefois allaient à l'agrandissement des harems des chefs, à l'entretien de leurs parasites, à l'achat de pacotille sans réelle utilité sont affectées à l'entretien de ces dispensaires qui ont fait sortir l'assistance médicale des centres européens pour la porter chez les indigènes; à l'entretien des écoles qui sont ainsi un élément de la vie sociale des indigènes et non plus une intrusion imposée du dehors; à l'équipement des agronomes, des coopératives et des ateliers qui diffusent l'enseignement de nos stations d'expérimentation et de nos écoles professionnelles, qui développent l'agriculture et l'artisanat dans le cadre social, sans briser la solidarité qui unit l'homme à son groupe familial et social.

Ainsi apparaît le caractère éducatif d'un programme qui tout en développant des qualités de prévoyance, de probité et d'exactitude réalise cette participation à la gestion de ses propres affaires, qui est une aspiration commune à l'humanité sous toutes les latitudes, sous tous les régimes.

La civilisation est une discipline qui doit s'élaborer par le dedans, par un développement interne plutôt que d'être imposée par une force extérieure.

Vous voyez que, malgré la crise qui lui mesure ses moyens, il y a là pour l'administrateur territorial un champ d'action presque illimité.

Action prudente mais constante, progression par étapes.

Son effort doit être celui du pirogier qui remonte le fleuve. Pesant sur la perche qu'il plante dans le lit de la rivière, il piétine sur place, mais sous lui, lentement, l'embarcation glisse contre le courant. Il dégage sa perche d'un coup sec qui fait résonner le bordage, il se reporte à l'avant, et recommence : entre-temps la pirogue a progressé, courant sur son erre; mais qu'il relâche son effort, elle s'arrêtera et, désemparée, redescendra au fil de l'eau.

* * *

L'administrateur territorial est juge de police, et ce n'est pas la moindre de ses responsabilités.

Il n'en a pas toujours été ainsi et ce n'est pas un mince sujet d'étonnement qu'un système dans lequel le chef qui commande ou défend n'avait pas le droit de sanctionner, ait pu se perpétuer jusqu'en 1917, époque où l'on admit non seulement qu'il fallait rapprocher la justice des justiciables, mais que dans ses rapports quotidiens avec les indigènes l'autorité ne devait pas être trop dispersée.

On peut apprécier la moralité de l'ancien régime par le camouflage qui abritait l'autorité de l'administrateur derrière les pouvoirs du chef.

Il est vrai que jusqu'en 1921 la délégation du pouvoir judiciaire était refusée au gouverneur général, sous le prétexte d'une séparation de pouvoirs qui, en fait, créait une dualité dans l'exercice du pouvoir exécutif, dont l'autorité sur les parquets est un attribut.

Mais à l'échelon du commissaire de district, cheville ouvrière de l'organisation territoriale, la justice indigène reste séparée de

la politique indigène dont elle est cependant un élément essentiel.

Les conflits entre l'administration territoriale et la magistrature coloniale sont un fait qu'il serait puéril de nier ou de vouloir ramener à la répression par la magistrature des abus commis par l'administration. La question — je ne puis que l'indiquer ici — doit être portée sur un plan plus élevé. Elle consiste en ce que l'autorité est divisée alors que la responsabilité reste une. L'action politique du commissaire de district peut être tenue en échec à la fois par la mésentente entre l'administrateur et le magistrat et par leur entente à l'encontre des directives du chef responsable. Le choix ou la destitution d'un chef, l'opportunité d'une organisation ou d'une réorganisation, l'appréciation des coutumes et de leur évolution sont en effet des matières qui débordent aisément sur le terrain judiciaire.

La conscience des magistrats, leur connaissance des indigènes, de leurs langues et de leurs coutumes ne sont pas ici en cause : leurs vues en politique indigène peuvent être défendables (encore qu'elles varient d'un ressort à l'autre et entre les titulaires successifs d'un même parquet; et l'accord même sur les principes peut ne pas se poursuivre sur leur application). Mais de politique indigène, il n'en faut qu'une : le commissaire de district en est comptable vis-à-vis du commissaire de province, celui-ci vis-à-vis du gouverneur général et ce dernier vis-à-vis du ministre. L'indépendance même du magistrat se pliera difficilement à une interprétation par voie d'autorité : il est arrivé qu'elle résistait aux dispositions formelles d'un décret. Et le chemin est long qui passe par le gouverneur général (en supposant que celui-ci veuille arbitrer le différend) pour revenir au parquet local. Pendant ce temps le conflit se prolonge, il s'envenime.

L'indigène n'est pas long à saisir cet antagonisme et à en tirer parti : il mise sur les deux tableaux.

Le décret du 15 avril 1926 sur les juridictions indigènes charge le magistrat du parquet de donner aux tribunaux indigènes les directives nécessaires pour la bonne administration de la justice par ces tribunaux. Il a ainsi élargi le terrain de conflit.

L'administration de ces juridictions, ainsi que l'a fait justement remarquer un de mes collègues, est une part essentielle de l'éducation des autorités indigènes et il y a une anomalie évidente à en faire un domaine distinct de l'éducation générale des chefs, où le fonctionnaire qui en est chargé doit obéir à des directives qui ne concorderont pas nécessairement avec celles qui s'appliquent aux autres domaines (1).

Les gouvernements de l'Uganda et du Tanganika Territory ont estimé que les tribunaux indigènes forment une part intégrale du système général de l'administration indigène, qui doit rester sous la direction des autorités territoriales (2).

En fait, les débuts des juridictions indigènes sous le régime du décret de 1926 ont rencontré de l'indifférence, du septicisme, voire une hostilité dont nous avons connu des manifestations puériles et pénibles, et les interventions de certains parquets — déviant d'ailleurs sur l'organisation politique qui conditionne l'organisation judiciaire — étaient faites pour ruiner les institutions naissantes plutôt que pour en guider les premiers pas.

Ailleurs, la carence des parquets a obligé les commissaires de district — et ils l'ont fait avec beaucoup d'application et de conscience — à prendre en main la direction de l'activité des administrateurs dans ce domaine. Il est certain que si la matière n'avait pas été étroitement surveillée et dirigée, si l'on n'en avait pas

(1) M. Marzorati dans une communication à l'Institut royal colonial.

(2) Le décret du 15 avril 1926 a reconnu l'importance des tribunaux pour la politique en confiant la présidence du tribunal de territoire non au juge de police, mais à l'administrateur territorial chargé de la politique indigène. Mais il doit, dans ce domaine spécial, obéir aux directives du magistrat du parquet, alors que par ailleurs le directeur de la politique indigène est le commissaire de district.

corrigé les aberrations, les tribunaux indigènes n'auraient pas tardé à justifier les appréhensions et le scepticisme de leurs contemporains.

Les remarques qui précèdent n'ont pas une portée absolue. Nous nous en voudrions de ne pas signaler ici l'existence du *Bulletin des Juridictions indigènes*, que nous devons à M. le procureur général Sohier, et l'excellente *Pratique des Juridictions indigènes* de ce même magistrat.

Et si, en conclusion, on me fait observer que certains conflits s'expliquent par le manque de cette unité de doctrine qui devrait pénétrer tout le corps colonial, — je ne serai pas éloigné d'admettre que l'on pourrait bien avoir raison...

* * *

Mais le contact de notre civilisation avec les sociétés indigènes ne se fait pas sur un seul point. L'action administrative n'en est qu'un élément.

D'autres forces, morales et économiques, à la fois destructives et constructives, sont en jeu; d'autres « politiques indigènes » se développent, parallèlement ou en conflit avec la politique du gouvernement.

Les missions : elles ont apporté aux indigènes l'Évangile, mais aussi l'écho de nos divisions.

Sans doute les choses se sont tassées depuis quelques années. J'ai assisté, au Kasai, au déplacement de chapelles rivales trop rapprochées pour prévenir des guerres dont le prétexte au moins eût été religieux. Il suffisait que le chef fût catholique pour que le sous-chef, en quête d'appui pour ses aspirations à l'indépendance, se fît protestant et vice versa. A l'arrivée à l'étape, catéchiste catholique et catéchiste protestant se présentaient au blanc, chargés chacun des prémices de son potager : cet hommage rendu, une attrapade volubile les mettait aux prises et cherchait à entraîner le visiteur dans le dédale d'une controverse plus ou moins théologique. Il arrivait d'ailleurs que la réconciliation se fît, et avec les fétichistes, le soir venu, dans le cercle et le rythme d'une danse générale.

Avec les missions étrangères, les relations ont été parfois rendues difficiles par l'obstacle de la langue, des habitudes mentales : mais il y a eu de leur part, un effort sérieux d'accoutumance à notre climat moral.

Au sein même des missions nationales, les méthodes variaient d'un ordre à l'autre, voire d'un établissement à l'autre, et par conséquent les points de friction avec les méthodes gouvernementales.

L'unité d'orientation est en train de se faire. Et, de plus en plus, on admet que l'évangélisation doit être portée dans les milieux indigènes, et non les chrétiens leur être enlevés pour fonder des communautés artificielles.

Sur ce problème de l'adaptation nous voyons les Semaines de missiologie, les Conférences internationales pencher leur sollicitude.

« L'indigène reproche aux missionnaires, dit l'un d'eux, le peu de cas qu'ils font de leurs coutumes, de leurs lois, de leur vie sociale, et même de leurs règles de politesse. » Et un missiologue éminent résume sa pensée en cette formule : « Il n'est pas permis de dépayser les âmes sous couleur de les christianiser. »

Leurs observations rejoignent la parole du cardinal Lavigerie : « Ne faisons pas des noirs des Européens à peau noire » et plus haut, l'enseignement de la Congrégation de la Propagande qui, en 1639 déjà, rappelait à ses missionnaires : « Il n'est rien qui soit plus odieux aux peuples évangélisés que l'altération de leurs coutumes ancestrales et séculaires au bénéfice de coutumes étran-

gères d'importation récente. Gardez-vous donc de réduire ce peuple à vos usages européens, appliquez-vous plutôt à vous adapter aux leurs. »

Mais que d'occasion, encore de friction : tel chef chrétien est retourné à la polygamie, il est pour les missionnaires un objet de scandale, mais comme gouvernant il n'a pas démerité; ailleurs un chef monogame est un modèle de bonne conduite, mais son peuple le presse de répudier sa femme qui ne lui a pas donné d'héritier; les tribunaux indigènes se refusent à consacrer dans la licence des femmes de polygames à se séparer de leur mari sans passer par les formes du divorce coutumier, la ruine d'un ordre social sans doute inférieur, mais ordre social tout de même; les rites d'initiation précédant l'âge adulte sont combattus, non seulement à raison des pratiques déplaisantes ou obscènes qui accompagnent cette période d'éducation civique, mais parce qu'ils soustraient les néophytes à la classe ou au catéchuménat : n'avons-nous pas vu au Kénia, chez les Kikuyu, le schisme de toute une communauté chrétienne dû à la lutte des missionnaires contre certains modes d'ailleurs déplorables de circoncision? L'enseignement, même non subsidié, est un élément trop essentiel de la politique indigène pour que l'État en abdique le contrôle. Enfin, si la tendance à l'autonomie des églises indigènes, que l'on connaît sous le nom de mouvement éthiopien, est dans la ligne de certaines doctrines, le prophétisme issu d'un enseignement biblique mal digéré peut prendre une allure nettement xénophobe.

Représentant de l'autorité, l'administrateur territorial doit en défendre les prérogatives, car dans un état organisé il faut que chacun reste à sa place, et tenir la balance égale entre ses administrés.

Croyant, il a parfois à se défendre contre les titres particuliers que l'on estime avoir à sa bienveillance : il y réussit et s'entend dire que l'on préférerait avoir affaire à un parpaillot.

Agnostique, il n'apprécie pas seulement l'allègement que le concours des missionnaires apporté à son budget de l'assistance médicale et de l'enseignement, mais la plus élémentaire probité scientifique l'oblige à reconnaître la force des aspirations religieuses qui sont au fond de l'âme des indigènes, et la capacité du christianisme d'émouvoir et de développer certaines qualités d'âme.

Quelqu'un, qui n'était pas un croyant, a dit que les sociétés européennes doivent ce qu'elles ont de valeur humaine au christianisme, et qu'elles vivent sur leur passé chrétien même en le reniant (1). Comment s'étonner dès lors que le message apporté aux populations d'Afrique par les missionnaires se confonde dans ce qu'il a de plus humain avec le message de l'Occident. Car au-dessus des sectes, au-dessus des rites, au-dessus des dogmes, il y a le rayonnement inépuisable de la Charité...

* * *

Le commerçant, le planteur, l'industriel :

Le commerçant, en bon marchand, désire vendre cher et acheter bon marché; mais la vente de ses marchandises est conditionnée par le prix qu'il paie pour les produits indigènes. Car de même que le temps est passé où l'on sauvait de la mort les petits nègres avec des timbres-poste, nous ne sommes plus à l'époque où « les peuples policés » pouvaient « leur faire estimer beaucoup des choses de nulle valeur et en recevoir un très grand prix (2) ».

Le planteur cherche des terres fertiles, à proximité des voies de communication, et naturellement il ne les choisit pas dans le désert : il faut que les droits fonciers des indigènes soient respectés, qu'aucune cession ne se fasse si ce n'est du consentement des

(1) A. LOISY dans *Une heure avec Frédéric Lefebvre*, première série.

(2) MONTESQUIEU, *De l'Esprit des Lois*.

natifs, moyennant juste indemnité, et dans la mesure où leur développement propre ne sera pas compromis.

Commerçant, planteur, industriel réclament de la main-d'œuvre, et naturellement de la main-d'œuvre à bon marché. Un afflux régulier vers les entreprises européennes réclame cependant que l'indigène trouve avantage à engager ses services et qu'il soit satisfait de son sort : d'où la nécessité de discerner les éléments qui font sa santé physique et morale, car il n'y a pas seulement là un problème hygiénique, l'indigène n'est pas un sujet d'élevage. Le cubage d'air, c'est bien, mais pour reprendre un mot de Luc Durtain, il y a encore le cubage d'âme...

Envisager les relations de l'administration et des particuliers sous le seul angle d'indigènes exploités et de colons qui les grugent est trop simpliste et l'issue de pareil conflit ne serait pas douteuse.

L'administrateur sait que la colonisation est l'association de deux éléments, dont l'un — le développement économique du pays — est à la base, comme soutien financier, de l'effort civilisateur dans ses formes les plus désintéressées.

Il sait que les indigènes doivent exporter soit directement leurs récoltes, soit indirectement, les produits des exploitations auxquelles ils louent leurs bras, pour payer l'amélioration matérielle et morale de leurs conditions d'existence.

L'autorité ne peut certes abdiquer ses prérogatives, surtout celles qui doivent assurer l'équilibre entre les intérêts des indigènes et des Européens : il ne faut pas être surpris si elle met l'accent sur les premiers.

Mais l'administrateur sait aussi que son effort sera stérile s'il n'amène l'indigène — et je vous assure que s'il s'y détermine, ce n'est pas qu'entre plusieurs devoirs celui-ci soit le plus facile — à se plier au travail entendu non pas comme une conséquence de la malédiction originelle, mais comme un devoir social — à ce travail régulier auquel se refusent l'imprévoyance et le manque de persévérance du noir, dont la nature en cela est bien semblable à celle de l'enfant. « Pourquoi êtes-vous partis ? » demandaient les missionnaires de Kisantu à leurs travailleurs déserteurs. N'étiez-vous pas bien ici ? » Et ils répondaient : « Nous sommes partis à cause de la cloche. »

Pris entre les aspirations des doctrinaires et les exigences des hommes d'affaires, mais surtout animés du sentiment de leur responsabilité vis-à-vis des races attardées dont il s'agit de promouvoir le mieux être, nos fonctionnaires s'ingénient à résoudre les problèmes que leur posent les conditions locales avec lesquelles ils sont en contact.

L'écho de nos querelles doctrinales leur parvient, et parfois avec lui le doute et la perplexité; ils se tournent alors vers leurs guides... et ce n'est pas leur faute si la réponse qu'ils en obtiennent manque parfois de clarté.

Quant au cas de collusion entre l'administration et les intérêts privés, au détriment des indigènes, il est exceptionnel, et je vous dirai pourquoi : dans une administration européenne, les intérêts privés s'opposent à l'intérêt général, entité abstraite; pour le fonctionnaire congolais, les intérêts des indigènes, de ses indigènes, c'est une vivante et humaine réalité.

Que celle-ci tienne au cœur de nos fonctionnaires, n'est-ce pas dans la nature de leur tempérament national?

Souffrez que j'apporte ici, avec cette sympathie née de vingt années de vie commune, le témoignage que méritent leur dévouement et leur admirable intégrité.

Eh quoi: le Belge qui sort d'un peuple de petites gens, le Belge frondeur, le Belge indécrottable abdiquerait son indépendance parce qu'il serait transporté sous les tropiques? Il se mettrait au service des puissants pour opprimer l'être faible et sans défense?

Allons donc! « L'accent du pays où l'on est né demeure dans l'esprit et dans le cœur comme dans le langage (1). »

* * *

Je ne sais si je vous ai donné l'impression que la carrière de l'administrateur est de tout repos.

Elle porte en elle sa récompense, — et il vaut mieux ne pas la chercher ailleurs.

D'autres souligneront l'ironie de la formule qui justifie la colonisation par le droit de l'humanité totale à la jouissance de la richesse totale répandue sur la planète, — cette humanité qui brûle le café au Brésil, rétrécit les champs de coton aux États-Unis, arrête la saignée des hévéas en Malaisie —; ils mettront en question le message d'une civilisation qui n'a pas su organiser sa maison, qui dévore sa propre substance, qui laisse 25 millions de chômeurs vivre ou mourir de secours, dans un désordre auquel certains ne voient comme issue qu'une suprême catastrophe : guerre civile ou conflit international qui serait encore une guerre civile aux yeux des peuples colonisés.

L'administrateur territorial a pour lui des certitudes.

Ses enquêtes lui ont appris que les populations dont il a la charge, loin de couler leurs jours dans un état voisin de la naïveté originelle, ne se sont fixées en leur site actuel qu'après de longues et douloureuses migrations, et que c'est à nous qu'elles doivent de rester attachées à leur terre et à leurs morts.

Il sait que des clans entiers ont été anéantis par la famine, la variole, les guerres intertribales plus ruineuses encore par les exodes qu'elles déterminaient que par les combats.

Il sait que si treize millions et demi de noirs ont été exportés de la côte d'Afrique jusqu'au jour où les progrès du machinisme ont mis un terme à cette abomination, il ne se serait pas trouvé d'Européens pour acheter des esclaves s'il ne s'était trouvé des Africains pour les vendre.

Il sait que jusqu'en 1893, les chasseurs d'hommes venus de la côte orientale poursuivaient leurs exploits et dépeuplaient le Maniema et l'Ituri.

Il sait que les crimes rituels, les épreuves du poison, les sacrifices humains sont nés de cette horreur sans nom qu'engendre une lutte constante avec les hommes et la nature aveugle, horreur sous laquelle l'indigène vit ployé et contre laquelle, par d'autres horreurs, il tente de se défendre.

Il sait que l'Européen est devenu indispensable à l'indigène et que son départ replongerait le pays dans le désordre et la confusion.

Et s'il a la chance de garder quelque temps le même poste, il mesurera les bienfaits de l'homme blanc au rappel de ses souvenirs, et à ces témoins auxquels est toujours sensible le cœur de celui qui se croit la vocation de créer : ces bâtiments, ces arbres, ces champs, ces greniers, cette route — et aussi ce dispensaire, cette école, cet atelier — et cette sécurité, et cette confiance. Et dans le procès que l'on fait périodiquement à la colonisation, il lui paraîtra que l'effort de la Belgique au Congo mérite mieux que des circonstances atténuantes.

* * *

Les biographes d'un grand colonial racontent que, lorsqu'il fut mis fin à sa carrière, il trouva à son domicile parisien, comme seule communication officielle, une lettre du fisc, l'invitant à régler sans délai des contributions en retard.

Les coloniaux goûteront la saveur symbolique de cette anecdote.

(1) LA ROCHEFOUCAULD.

Le maréchal, qui avait des lettres, se sera remémoré ses classiques : « Les Athéniens ont coutume d'adoucir la dureté de certaines choses en les exprimant par des termes doux et honnêtes. Par exemple ils appellent les courtisanes des amies, et les impôts des contributions (1). »

Rentré définitivement au pays, le colonial fera quelques découvertes.

Il s'apercevra que la Belgique est bilingue et, si j'ose ainsi dire, tripartite, — encore qu'on ait cessé de ranger les tuberculeux sous des étiquettes politiques.

La politique, qui a fait parfois dans la Colonie des intrusions timides et malhabiles, n'a pu s'y acclimater. Le seul dosage auquel les chefs ont égard dans l'attribution des charges est le dosage du mérite.

Ce n'est pas que le colonial soit indifférent aux problèmes qui agitent l'humanité. Mais il ne les pense pas en termes électoraux, et pour cause, puisque ses absences du pays lui font ignorer, souvent jusqu'au bout, comment on noircit un bulletin de vote.

Dans la retraite qui lui rend le loisir de faire oraison, il regrette ses belles certitudes; il se pose des questions que ses contemporains ont résolues depuis longtemps par l'acceptation; il lui répugne d'enfermer sa pensée, ou la liberté d'exprimer ce qu'il croit juste et honnête, dans un des conformisme dont le choix limité lui est offert.

Un jour peut-être viendra où une analyse des états d'intelligence et de sensibilité de notre pays ne sera plus complète si elle ne tient compte des traits particuliers qu'y auront dessinés les reflux de sa possession d'outre-mer.

Pour le moment, les valeurs coloniales sont en baisse. Le colonial subit les effets d'une dépréciation qu'il n'a pas voulue, pas plus qu'il n'a cherché la faveur dont il fut à certain moment entouré. Chargé des erreurs qui ont marqué une période d'euphorie généralisée, même de celles que lui a imposées une métropole trop ambitieuse ou trop généreuse, verra-t-on, variété jusqu'à présent inconnue, le colonial honteux?

Le colonial a cependant la fierté de sa fonction et le gouverneur général qui, de son court passage aux affaires, a gardé la cote d'ampour, celui qui est resté pour eux le gouverneur général honoraire, avant d'être le ministre ou le président du Sénat, le doit à ce qu'il sut partager cette fierté.

Le colonial souffre de se sentir méconnu par ceux-là même qui devraient être ses défenseurs naturels et c'est pourquoi, plus encore que l'insécurité de son statut, est grave toute atteinte portée à sa situation morale.

Aux choses comme aux hommes on s'attache par ce qu'on leur a donné plutôt que par ce qu'on en a reçu.

C'est pourquoi des générations qui se sont succédé sur le chantier, ni les pionniers, ni les épigones ne souffriront d'être frustrés de la part qui leur revient dans l'édifice colonial.

Et c'est aussi pourquoi, rendu à la vie civile, le colonial se retourne volontiers vers son passé et y trouve son réconfort.

N'est-ce pas ce que vous cherchez, vous coloniaux, mes frères, à l'heure où vous visitez le sentiment d'être une force perdue, — à l'heure aussi des nostalgies qui éveillent en vous des résonances subtiles : un son, un parfum, une couleur.

C'est l'odeur du terreau pourrissant, que réchauffe le soleil oblique à l'heure où, pénétrant la forêt, il fait lever le brouillard qui comblait les vallées; celle de la savane brûlée et crépitante; celle du marché drapé de bleu où se mêlent, cuites par le soleil, la sueur et l'huile de palme.

Ce sont les nuits illuminées d'éclairs silencieux, les clairs de lune hallucinants, l'accablement de la nature à l'heure de midi, dans l'air tremblant où tintent les trois notes du oliotocole.

C'est la voix sourde ou grêle des gongs qui se répondent, les

(1) PLUTARQUE.

chants alternés des pagayeurs sur le fleuve, la tornade qui échevelle brusquement les arbres, ou plus simplement, dans la nuit qu'emplit tout entière la vibration des cigales, près de la tente, lorsque autour des feux les voix se sont tues, une bûche qui s'effondre dans un pétitement d'étincelles, ou, le long de la rive, la pelletée d'eau que retourne une pagaie, le frôlement d'une pirogue qui passe.

L'humanité, me direz-vous, est absente de ces évocations. La voici :

Un jour, à Avakubi, je visitais une entreprise d'élevage du ver à soie. En l'absence de l'Européen, un jeune capita indigène s'offrit comme guide. Il me fit visiter la forêt des brideliás grouillants d'anaphes, les mûriers qui attendaient le bombyx; puis, dans la magnanerie fermée de treillis, les papillons dont il me disait la naissance et les amours.

Il me reconduisit jusqu'à l'auto qui m'avait amené, et là, dûment récompensé, au moment où j'allais mettre le pied sur l'accélérateur, il s'avança d'un pas et levant sur moi des yeux timides, simplement, il me dit : « Je m'appelle Abeli. »

Petit Abeli, tu ne voulais pas que le blanc dont tu avais été le compagnon emportât de toi une image anonyme. Et ton nom est resté avec moi comme un symbole de cette faculté d'attachement de ta race, qui, touchante chez l'individu, devient pathétique lorsqu'elle est l'appel de tout un peuple vers un autre peuple qui l'a pris par la main.

Celui qui répondra à l'appel de ces yeux timidement levés y trouvera la plus magnifique récompense : en les voyant s'emplier de confiance, il pourra se dire qu'il a fait œuvre non seulement d'intelligence et de volonté, mais également de cœur...

ALFRED MOELLER,

Vice-gouverneur général honoraire du Congo belge.

Réponse au gouverneur Moeller

Le vivant « témoignage » que vous venons d'applaudir a éveillé en moi le souvenir de ma première rencontre avec M. le gouverneur Moeller.

C'était en septembre 1922, à Stanleyville, au cœur de la Province Orientale, la plus pittoresque, la plus haute en couleurs du Congo belge.

Chaque étape sur le réseau de la Compagnie des Grands Lacs m'avait ménagé une nouvelle occasion d'enchantement, le long du fleuve, le long du rail.

Sur l'eau, c'étaient les journées fulgurantes de la splendeur du soleil équatorial : notre bateau, le *Delbeke*, cherchait sa route dans les passes du Lualaba, dont la nappe soyeuse se creusait par endroits d'impressionnants tourbillons : c'étaient les rafraîchissantes escales de nuit au milieu de la forêt, ou dans un village, tel Kirundu, où le sommeil du voyageur est troublé par le coassement des grenouilles-bœuf, et à l'aube par la grêle chanson du muezzin s'élevant d'une mosquée de paille digne d'un décor pour *Mârouf*. Car Kirundu, village d'arabisés, est une sentinelle avancée de l'Islam au centre de l'Afrique noire.

Le long du rail c'étaient les assauts courageux de locomotives chauffées au bois, dont les cheminées en forme de tromblon crachaient des étincelles au travers des tunnels de verdure formés par les parasoliers.

Et quelle diversité dans l'aspect des indigènes : à Kindu j'avais vu le marché grouillant de monde, où des anthropophages nus, aux dents limées en triangle, échangeaient, au coup de clairon autorisant l'exécution des transactions, des piments, du miel, des carottes de manioc, des poulets étiques, contre des poteries, des bouteilles vides, une pièce d'« américain », ou d'« indigo drill », ou encore un glorieux uniforme khaki de la Grande Guerre racheté à Boula-Matari par quelque marchand d'habits.

A Ponthierville, des chefs médaillés se rendant à une réunion officielle avaient défilé devant nous dans des pirogues manœuvrées par vingt-quatre payeurs au rythme du tam-tam et pavées à l'instar des gondoles de Venise, le jour où elles se poursuivent dans une ardente course autour de la Giudecca.

A l'endroit où le fleuve franchit le seuil rocheux de Kisangani — un des noms indigènes de Stanleyville — j'avais vu les hardis pêcheurs Waghénias se balançant de perche en perche, relever leurs nasses et leurs filets au milieu des cataractes.

Partout régnait la paix belge. Sur la piste de Kasongo à Baraka, où trente années plus tôt les hommes du sultan Séfu rapportaient à leur maître les mains coupées du lieutenant Lippens et du sergent De Bruyn, sur celle de Fundi Sadi au lac Kivu, où cinq ans auparavant nos porteurs auxiliaires filaient, seuls au travers de la grande forêt, pour assurer en un mois de course l'arrivée d'une caisse de conserves ou de cartouches au front de nos troupes, là même défilaient alors, d'un pas léger et cadencé, la joie au cœur et la chanson aux lèvres, des gaillards de deux mètres apportant aux usines d'égrenage les balles de coton, produit de leur travail.

Ah ! sans doute, le secret de cette paix nous l'avions trouvé déjà en grande partie au camp militaire de Lokandu, surveillant une région où il n'est pas mauvais que notre armée entretienne les souvenirs des victoires de Dhanis, dans les missions aussi, qui renouvellent là-bas l'œuvre des grandes abbayes d'Occident au milieu de l'Europe barbare et païenne : mais c'est à Stanleyville que nous devons découvrir l'explication définitive.

Il y avait là, comme à Rabat à la même époque, autour d'un chef aimé et écouté, autour d'un animateur et d'un entraîneur d'hommes, une équipe qui travaillait de grand cœur au progrès de la province. Ce chef, dont vous étiez alors le confident avant d'en devenir le successeur, c'est le général de Meulemeester, dont nous saluons la présence aux premiers rangs de ce bel auditoire.

C'est grâce à lui et c'est grâce à vous, Monsieur le Gouverneur, que la Province Orientale — aujourd'hui rebaptisée Province de Stanleyville — marchait de progrès en progrès et que les pistes s'y transformaient en routes pour automobiles, que le café commençait à y connaître les mêmes succès que le coton, que les indigènes réapprenaient à se gouverner eux-mêmes et à reformer, sous l'égide des blancs, une hiérarchie noire.

* * *

Après nous avoir montré vos écoles en plein air où une femme blanche apprenait à lire à des soldats sur la place publique, après nous avoir conduit sur la route de Bafwaboli où les cantonniers noirs présentaient leur pelle avec la même gravité que celle des sentinelles de Buckingham Palace présentant les armes, après nous avoir admis au siège d'un tribunal indigène dont le président, Babiti Ben Sahidi, dirigeait les audiences avec sagacité et humour, coupant la parole aux plaideurs prolixes en déclenchant la sonnerie d'un réveille-matin, vous nous avez souhaité bon voyage pour la descente vers le Pool à bord de ce *Brabant* dont vous venez d'évoquer l'histoire.

Par une aimable pensée, le général de Meulemeester avait déposé à bord une caisse de livres, où à côté des Mémoires de Stanley et de la biographie de Mgr Augouard se trouvaient les trois ouvrages

des maîtres colonisateurs dont M. Maurice Lippens, en ce temps gouverneur général de la Colonie, recommandait la méditation à ses jeunes agents territoriaux, les *Lettres de Tonkin et de Madagascar*, de Lyautey ; le *Dual Mandate*, de lord Lugard, et *Une Ame de chef*, du gouverneur Joost van Vollenhoven. Je gage qu'il y ajouterait aujourd'hui le *Témoignage*, d'Alfred Moeller.

* * *

Dans votre remarquable bréviaire de l'administrateur colonial, vous avez insisté, Monsieur le Gouverneur et avec combien de raison, sur les qualités maîtresses requises d'un blanc appelé à gouverner les noirs de l'Afrique centrale et peut-être ces qualités sont-elles requises aussi pour le gouvernement des blancs par des blancs. Ce sont la fermeté et la bienveillance, la tolérance et la ténacité, le souci de la continuité, une connaissance exacte de la langue des administrés, un sens aigu des proportions entre les tâches multiples, la nécessité de ne jamais perdre contact avec les choses de l'esprit, le violon d'Ingres ou la marotte obligatoire. Combien vous avez raison ! Toutes ces qualités vous les avez réunies pendant votre gouvernement.

* * *

Avec quelle satisfaction surtout nous avons applaudi à votre historique et à votre éloge des juridictions indigènes.

C'est en automne 1921 que vous avez mis sur pied le premier tribunal de secteur allant au-devant du désir du chef Kirundu, soucieux de reprendre de l'ascendant sur ses sujets et croyant, comme le bon roi saint Louis, en la vertu politique de l'exercice personnel de la justice.

L'expérience de Kirundu vous a encouragé à organiser d'autres tribunaux indigènes dans la Province Orientale, tandis que la délimitation de leur ressort et de leur compétence vous amenait au regroupement des populations, à la suppression des sous-chefferies en surnombre, au remplacement des chefs incapables.

En même temps vous avez créé des caisses de chefferies destinées à pourvoir aux besoins locaux et alimentées par les contributions des indigènes sous forme d'additionnels à l'impôt de capitation et par les amendes prononcées par les juridictions indigènes. Cette source de revenus n'est pas négligable puisque pour la Province Orientale seulement, les recettes effectuées par les juridictions indigènes ont dépassé en 1932 la somme de 1 million 100,000 francs.

Grâce à leurs ressources, les caisses de chefferies ont pu subsidier l'enseignement primaire, financer des travaux d'hygiène et de voirie, contribuer de la sorte à mettre fin à la corvée du portage.

Ainsi, d'un seul coup, les chefs noirs ont vu renaître leur autorité et ont pu faire l'apprentissage de la gestion des deniers publics, tandis que leurs sujets s'entraînaient à payer volontiers et les impôts et les amendes dont le bénéfice était immédiatement acquis à leur communauté.

Les décrets du 15 avril 1926 sur les juridictions indigènes, du 23 novembre 1931 sur les centres extra-coutumiers et du 5 décembre 1933 sur les circonscriptions indigènes (chefferies et secteurs) ont donné à vos initiatives la consécration légale.

D'autres provinces, et surtout le Katanga, sous l'impulsion de M. le procureur général Sohier, ont trouvé à leur tour dans le développement des juridictions indigènes le moyen d'assurer une collaboration confiante entre blancs et noirs pour l'administration du pays.

Si le nombre des litiges tranchés par les tribunaux peut témoigner de l'utilité de ceux-ci, la progression des affaires jugées par les juridictions indigènes du Congo belge est un indice qui mérite

d'être retenu; le rapport annuel sur l'administration de la Colonie pendant l'année 1932, présenté aux Chambres législatives, signale 95,626 litiges (dont 80,102 pour la Province Orientale) : le rapport pour l'année 1933 en signale 117,059 (1).

Ainsi, au cœur de l'Afrique, sans vous préoccuper des discussions d'écoles sur la séparation des pouvoirs vous avez fait la démonstration, qu'en politique indigène tout au moins, le « gouvernement des juges » est une réalité.

* * *

L'empressement avec lequel les plus hautes autorités de notre magistrature ont répondu à l'invitation de notre section ne témoigne-t-il pas d'ailleurs de la sollicitude avec laquelle nos juges suivent l'évolution de notre Colonie et l'intègrent dans le cadre de leurs préoccupations journalières?

La présence de M. le Ministre des Colonies est pour notre Section un honneur auquel nous sommes très sensibles, car nous y voyons le symbole de la sympathie avec laquelle lui-même et son Département veulent bien suivre nos travaux.

Nos remerciements tout particuliers vont à M. le Premier Président de la Cour d'appel, auquel nous devons l'hospitalité pour la réunion de ce jour.

Merci aussi à M. le Bâtonnier, qui incarne si complètement notre grand Barreau de Bruxelles et veut bien aujourd'hui encore prendre la parole en son nom.

Merci, enfin, à M. le Président de la Conférence du Jeune Barreau pour l'aide encourageante qu'elle veut bien continuer à notre Section.

* * *

Monsieur le Gouverneur, malgré vos nombreuses tâches, vous avez trouvé le temps, pendant votre séjour en Afrique, de mettre à profit vos dons d'observation et votre connaissance du Congo belge et des colonies voisines pour publier des ouvrages qui font autorité dans les milieux coloniaux.

Votre réputation a depuis longtemps dépassé les frontières congolaises et c'est ainsi que d'autres puissances ont fait appel tout récemment encore à votre concours.

Elle est longue déjà la liste de vos études sur les problèmes africains. Deux d'entre elles ont retenu tout spécialement l'attention des savants et je veux les citer en exemple, car elles portent la marque de votre patience et de votre curiosité : *Les Grandes Lignes des migrations des Bantous dans la Province Orientale*, travail d'ensemble qui rappelle celui de Tacite pour la Germanie et qui restera le bréviaire de vos successeurs là-bas et, *Les Diverses*

(1) Par suite de la réorganisation administrative qui a porté le nombre des provinces de quatre à six et dont la mise en vigueur se place au cours de l'année 1933, il n'est pas possible d'établir la comparaison par province entre les chiffres de 1932 et de 1933.

TRIBUNAUX.

Provinces.	Territoire.	Chefferie.	Secteur.	Centre.	Affaires jugées.
Léopoldville	19	128	2	10	8,348
Coquilhatville	19	305	0	18	15,908
Stanleyville	24	444	21	11	62,355
Costermansville	12		6	2	11,235
Elisabethville	14	93	1	7	66,442
Lusambo	13	80	14	12	12,771
Total 1933	104		44	60	117,059
Total 1932	103	959	56	46	95,626

La présidence de l'administrateur territorial est obligatoire pour le tribunal de territoire, facultative pour les tribunaux de chefferie, de secteur et de centre : le commissaire de district peut y jouer le même rôle. (Voir : *Les Juridictions indigènes*, discours prononcé par M. A. SOHIER, procureur général, à l'audience solennelle de la Cour d'appel d'Elisabethville, à l'occasion de l'inauguration du Palais de Justice, le 18 avril 1931.)

sortes de cheptels dans le droit coutumier des pasteurs du Kivu, extrait du *Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier congolais*.

* * *

Lyautey raconte dans une de ses *Lettres de jeunesse* à Antonin de Margerie, écrite sur une table boiteuse dans une auberge sur la route de Sparte à Corinthe, que le fils de son hôte, le petit Pavlos, suit attentivement la course de sa plume sur le papier.

Pour mieux voir, l'enfant appuie sa joue sur la manche du capitaine qui note la chose en commençant. Bien avant la fin de la lettre, Pavlos s'est endormi et ses boucles noires glissent sur la main de l'écrivain.

J'ai cru voir dans cette scène le symbole des peuples confiés à la garde de Lyautey et se reposant sur lui avec d'autant plus d'abandon qu'il leur apparaissait comme un homme fort, mais aussi comme un sage, parce que trouvant son repos dans le délicat plaisir de noircir du papier.

Pendant que vous écriviez votre beau discours et pendant que vous le lisiez, dites-moi, Monsieur le Gouverneur, n'avez-vous pas senti peser sur votre bras la tête crépue du jeune Abeli qui n'a pas oublié le nom de Moeller?

XAVIER CARTON DE WIART.

En quelques lignes...

L'avis d'un Immortel

Dumont-Wilden passe, à Paris, pour l'écrivain français le mieux au courant des choses de Belgique, et à Bruxelles, pour l'écrivain belge le plus au fait des choses de France. Il est à cheval sur les deux pays, ayant un pied dans l'immortalité belge, à l'*Académie royale de Langue*, etc., et un autre dans l'immortalité française, à l'*Académie des Sciences morales et politiques*. Cela lui vaut d'être souvent consulté par les Français désireux d'écrire sur la Belgique ou de prendre quelque initiative en faveur de notre pays. Toujours il leur donne le même avis : « Bon courage! leur dit-il. Quoi que vous fassiez, vous serez critiqué. Malgré toute votre bonne volonté, attendez-vous à des horions. Car il est impossible de contenter mes compatriotes. »

Cet avertissement d'un homme expérimenté vient encore de se vérifier.

La page des Lettres belges

Le directeur des *Nouvelles littéraires* avait cru bon de consacrer chaque mois, une page entière de son journal aux Lettres belges

Après deux ans de ce régime, cette page fut supprimée. On se demanda pourquoi. Avait-on arrêté les frais, parce que la vente du journal ne s'était pas accrue, en Belgique, comme on l'espérait? Ou estimait-on que, si riche fût-elle, la production belge ne pouvait fournir matière à six grandes colonnes de critiques et de comptes rendus?

Une feuille bruxelloise a donné, de cette suppression, une toute autre explication : « M. Maurice Martin du Gard, dit-elle, a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold pour son zèle à promouvoir notre littérature nationale. Une fois sa décoration obtenue, son zèle est tombé et il a supprimé la page belge des *Nouvelles littéraires*. Ce machiavélisme est une ignominie! »

Il pleut des boudins

Cette version est vraie, comme il pleut des boudins. Les choses se sont passées bien autrement.

Il y a pas mal d'écrivains belges établis en France, vivant de leur plume, connaissant le succès, les uns plus, les autres moins. On peut citer : Maeterlinck, Croisset, Kistemaekers, les Rosny, Vautel, t'Serstevens, Waleffe, du Bois, des Ombiaux, Divoire, Crommelynck, Kotchnisky, Van Melle, Prist, Gobart, Marès, etc. L'invention de M. Martin du Gard leur était un cauchemar. La nuit, ils se réveillaient en sursaut, rêvant tout à coup que leur portrait s'étalait dans la page des Lettres belges.

Un jour, ils envoyèrent un des leurs en ambassade auprès du directeur des *Nouvelles littéraires*. Ce messager lui dit : « Faites-nous la grâce de ne jamais nous citer, ni nous ni nos livres, dans cette terrible page. Ce serait catastrophique. Peu nous chaut que les Français connaissent le lieu de notre naissance. Ce que nous souhaitons, c'est de continuer à manger, de placer notre prose à Paris, et de vendre nos livres en territoire français. Nous avons 42 millions de clients possibles en France. Leur faire savoir que nous écrivons des livres belges, c'est leur signaler les ouvrages qu'ils peuvent se dispenser d'acheter, c'est nous étrangler et nous ruiner. »

A la croisée des chemins

Ce fut, alors, au tour de M. Maurice Martin du Gard d'avoir des cauchemars et de ne pouvoir plus dormir.

Que ferait-il quand Maeterlinck, Croisset, etc. publieraient de nouveaux ouvrages ?

Les analyser dans la page belge ? C'était la brouille avec ces auteurs fort en vue.

Les passer sous silence ? Impossible. Par définition et fonction, les *Nouvelles littéraires* se doivent de signaler les nouveautés de la littérature.

En parler dans les autres pages du journal ? C'était entrer en conflit avec les écrivains résidant en Belgique, qui crieraient au passe-droit, à l'ostracisme, au favoritisme, etc.

M. Martin du Gard trancha le nœud gordien, en supprimant cette page belge qui lui donnait, à elle seule, plus de tintouin que toutes les autres pages de son journal.

Entre-temps, la chevalerie de l'ordre de Léopold était venue récompenser la plus sincère des bonnes volontés. Puis, les amers reproches de la feuille bruxelloise, que nous avons rapportés...

A présent, le directeur des *Nouvelles littéraires* se trouve à la croisée des chemins. Il se tâte. Il hésite. Rétablira-t-il la page litigieuse pour démentir les attaques du journal de Bruxelles ?

Mais, il y a, d'autre part, les adjurations des écrivains belges établis en France : « Ne cédez pas, Maurice ! Ne rétablissez rien, Martin ! Et comme récompense, Maurice Martin du Gard, nous vous ferons nommer, l'an prochain, officier de l'ordre de Léopold » !

La fondation du Prix Albert I^{er}.

Il y eut la fondation du Prix Albert I^{er}.

Il y eut ensuite l'attribution du Prix Albert I^{er}.

Et il y a maintenant la bagarre du Prix Albert I^{er}.

La fondation de ce prix fut décidée au lendemain de la mort de notre Roi. Bernard Grasset, le plus inventif des éditeurs parisiens, annonça qu'une bourse de 10,000 francs français serait remise, chaque année, à l'écrivain belge dont le livre aurait été

distingué par un jury comprenant onze littérateurs, une femme-auteur et deux secrétaires.

Faisaient partie du jury : M^{me} Colette, le président Doumergue, Paul Claudel, François Mauriac, André Maurois, Paul Valéry, Pol Neveux, Jean Giraudoux, Daniel Halévy, Edmond Jaloux, Georges Duhamel et Louis Gillet. Assumaient la charge de secrétaires : du côté français, M. Louis Brun, beau-frère de Bernard Grasset; du côté belge, M. Pierre Daye.

L'attribution du Prix

Parfois la fortune nous vient en dormant.

A Paris, c'est en mangeant qu'on décerne les prix littéraires. Trois déjeuners eurent lieu : deux préparatoires et un décisif.

Après le premier, auquel assistaient trois membres du jury, Robert Poulet tenait la corde, avec Thomas Braun que soutenait Claudel.

Après le deuxième, auquel assistaient encore trois jurés, un communiqué fut envoyé à la presse, où une quinzaine de lauréats possibles étaient cités.

Le troisième déjeuner réunit sept membres du jury. Au premier tour de scrutin, les votes se répartirent comme suit : Omer Englebert : 3 voix (Mauriac, Maurois, Neveux); Francis Hermans : 1 voix (Halévy); Thomas Braun : 1 voix (Claudel); Eric de Haulleville : 1 voix (Giraudoux); Pierre Hubermont : 1 voix (Duhamel); Robert Poulet : 1 voix (Jaloux); Robert Vivier : 2 voix (Colette et Gillet). Le président Doumergue et le poète Valéry n'avaient pas fait connaître leurs préférences.

Le scrutin décisif donna une majorité au professeur R. Vivier, candidat de la maison Grasset qui, dès la veille, avait indiqué son nom comme celui du gagnant à plusieurs journaux.

Tout s'était donc passé le mieux du monde, et il y avait lieu de croire qu'en Belgique on serait content.

Mais, comme dit Dumont-Wilden, en Belgique on n'est jamais content.

La bagarre autour du Prix

Dare-dare, la *Revue franco-belge* publia un long et violent article pour prouver que jamais prix littéraire n'avait été décerné dans de plus détestables conditions. Cet article fit le tour de la presse littéraire de Belgique. Et voilà qu'à la surprise générale, le *Bulletin officiel de l'A. E. B.* (Association des Ecrivains belges) le réédite dans son numéro de février.

Ce réquisitoire revient à dire que le jury du Prix Albert I^{er} n'avait pas l'autorité voulue pour distinguer celui d'entre les auteurs belges qui méritait la timbale.

Ces messieurs, déclare M. le professeur Wilmotte : 1^o ne connaissent pas « la vie intérieure des Lettres belges »; 2^o ils ne pouvaient qu'être mal renseignés par M. Pierre Daye, « voyageur et journaliste de grand mérite », mais dont les titres littéraires proprement dits ne sont pas assez reconnus; 3^o ils ne disposaient pas du temps nécessaire pour lire « les cinquante volumes belges » qui leur furent envoyés.

Du reste, ajoute la *Revue franco-belge*, d'accord en cela avec M. Pierre Mille, ce Prix Albert I^{er} fera beaucoup plus de mal que de bien : tout livre désigné comme livre belge étant inmanquablement considéré, en France, comme un livre qu'il est superflu d'acheter.

Après la bataille

Sans doute M. Bernard Grasset ne s'attendait-il pas à se voir ainsi remercié de sa généreuse initiative.

Devant cette unanime levée de boucliers, que va-t-il décider pour l'avenir?

Nous souhaitons qu'il ferme l'oreille aux reproches qui lui sont faits, et qu'il continue à donner, chaque année, 10,000 francs français à un écrivain de Belgique.

Son geste est noble, désintéressé et magnifique. Et plus longtemps il aura le courage de le répéter, plus la reconnaissance des Belges intelligents lui sera assurée.

N'est-il pas admirable de penser que dans vingt-cinq ans, vingt-cinq de nos auteurs auront été distingués, et que 250,000 francs français auront récompensé leur valeur littéraire?

L'avenir mettra, d'ailleurs, tout le monde d'accord. Il est évident que, quand vingt-cinq auteurs belges auront obtenu le Prix Grasset et touché la bourse de 10,000 francs français, il ne se trouvera plus un seul littérateur (de valeur) en Belgique pour se croire lésé et pour récriminer contre l'incompétence du jury Albert 1^{er}.

Dom Henri Quentin

Ce moine bénédictin de l'abbaye de Solesmes, qui vient de mourir à Rome, était une des grandes figures de l'ecdotique contemporaine. L'ecdotique est cette partie de la critique relative à l'établissement et à l'édition des textes. Toute étude littéraire des chefs-d'œuvre suppose le patient travail des déchiffreurs de manuscrits, la recension et le classement des différentes versions. Les esthètes orgueilleux auront beau se battre les flancs : on en revient toujours aux rigoureuses exigences de la méthode.

La méthode de Dom Henri Quentin se distinguait par son sens de l'objectivité, par un certain déterminisme qui n'allait pas sans inquiéter des esprits plus souples, moins soucieux de la règle d'airain. Le savant Bénédictin professait qu'il est dangereux, pour un éditeur de texte, d'avoir les mains absolument libres. Le goût personnel d'un chacun est un critère fort suspect, dès lors qu'on ne s'appelle pas, par exemple, Joseph Bédier.

Dom Henri Quentin s'était longtemps occupé du texte grec de la Vulgate. Il était arrivé à procurer un classement des manuscrits, en se servant d'une méthode claire, facile et, si l'on peut dire, mathématique. Méthode qui devait conduire à la reconstitution de l'archétype. Car — c'est un des points essentiels de la théorie quentinienne — nous ne pouvons, dans l'état actuel de la tradition manuscrite, remonter plus haut que l'archétype. L'original échappe à nos prises. Et il est assez vain de mettre à la base de nos groupements de prétendues « fautes communes ». Une leçon n'est bonne ou mauvaise qu'au regard de l'original; l'archétype, que nous avons à atteindre d'abord, peut être un véritable tissu de fautes, d'erreurs grossières.

Pour découvrir les rapports des manuscrits entre eux, l'ingénieux Bénédictin avait imaginé d'établir, par groupes de trois, la liste des formes d'un passage donné. Par des procédés de statistique qui rappellent la méthode des sciences expérimentales, Dom Quentin se flattait d'aboutir à un classement rigoureux.

La querelle du « Lai de l'Ombre »

Après avoir appliqué sa méthode à la Vulgate et à d'autres textes anciens, Dom Henri Quentin eut l'idée de l'expérimenter dans le domaine de la philologie romane. M. Joseph Bédier s'occupait depuis de longues années de l'édition critique du *Lai de l'Ombre*. Il avait dénoncé, avec beaucoup de pertinence et d'humour, les erreurs des généalogistes dichotomiques qui aboutissent, par une sorte de fatalité, à dresser le fameux arbre à deux branches, le *stemma* bifide. Pour lui, l'instrument suprême de l'éditeur

restait encore le goût. C'était revenir à la conception des anciens humanistes. Et voici que Dom Quentin prétendait apporter, dans la question du *Lai de l'Ombre*, ses règles d'airain, sa méthode scientifique et infaillible, « forte de toute l'exactitude et de toute la rigueur des opérations de statistique dont elle est la résultante ».

La controverse fut courtoise et pleine d'intérêt. Comme il arrive souvent en ces sortes d'aventures, chacun des deux champions se tenait trop ferme sur des positions trop avancées. En réalité, M. Bédier n'apporte aux chercheurs avides de certitudes que des solutions flottantes, des « tout-se-passe-comme-si... ». D'autre part, le déterminisme mathématique de Dom Henri Quentin signifierait volontiers que tant vaut la règle, tant vaut le résultat. Or il tombe sous le sens que l'ouvrier, l'habileté de l'ouvrier joue bien aussi quelque rôle.

La critique des textes est encore susceptible de progrès. Dans sa monumentale *Storia della tradizione e critica del testo*, qui a paru l'année dernière, R. Giorgio Pasquali, notamment, a prouvé qu'il y avait à glaner après les Lachmann, les Havet, les Staehlin, les Maass, les Quentin. Il reste que l'œuvre du moine bénédictin sera venue à son heure. A l'heure où le coefficient personnel risquait d'énervier la saine méthode critique de la soumission à l'objet. Dom Henri Quentin ou l'éditeur antiromantique : l'éloge a bien son prix.

La prière du soldat

A l'occasion du XII^e anniversaire de la fondation de la Milice fasciste, les journaux italiens reproduisent le texte de cette belle prière, la prière du soldat :

« Dieu, qui allumes toute flamme et affermis tous les cœurs, renouvelle chaque jour ma passion pour l'Italie.

» Rends-moi toujours plus digne de nos Morts, afin que eux-mêmes — les plus forts — répondent aux vivants : « Présent! »

» Nourris mon livre de ta sagesse et mon mousquet de ta volonté.

» Fais plus perçant mon regard et plus sûr mon pied aux passages sacrés de la Patrie : sur les routes, sur les côtes, dans les forêts et sur cette quatrième rive qui fut autrefois de Rome.

» Quand le futur soldat marche à côté de moi dans les rangs, que je sente battre son cœur fidèle.

» Quand passent les étendards et les bannières, que tous les visages se reconnaissent dans le visage de la Patrie : la Patrie que nous ferons plus grande, portant sa pierre au chantier.

» Seigneur, fais de ta Croix l'enseigne qui précède le labarum de ma Légion!

» Et sauve l'Italie dans le Duce, toujours et à l'heure de notre belle mort.

» Ainsi soit-il! »

Six-Days

C'est une des attractions sportives qui gardent sur la foule tout leur prestige. Mais alors que la plupart des jeux du stade ou du ring recrutent leur clientèle dans la classe des porte-casquette (les rouflaquettes et le mégot achèvent très bien le portrait), la littérature de Paul Morand a conféré aux Six-Jours le droit de cité plus-que-bourgeoise. Il est de bon ton de dîner sur la pelouse, à la lumière crue des projecteurs, pendant que la cloche fêlée du juge-arbitre sonne pour le troisième sprint de 10 heures.

De sport, il n'en est plus question. Seuls, les fanatiques de la galerie, ceux qui savent par cœur le pedigree de chaque coureur, le nombre de tours pris et repris, s'imaginent encore de bonne foi qu'ils assistent à une fête du muscle. Les autres — les organisateurs et les équipiers bariolés — savent qu'ils sont là pour donner un

spectacle. Un spectacle qui a, d'ailleurs, son pittoresque, voire sa beauté.

La piste est une ellipse renflée, qu'on dirait passée à l'encaustique. Renflée et sonore. Ce qui fait que, dans les virages, les coureurs montent à l'assaut des barrières, et que la bataille pour une prime (une de ces multiples primes qui tombent dans une caisse commune que se partageront, le septième jour, les concurrents fraternels!) déclenche une sorte de ronflement, de vrombissement impétueux. Dans la fumée des pipes, des cigarettes, trente mille visages tendus sont l'âme anonyme de la foule. Et cette foule hurle, crie, siffle, chante; ou, soudain, résignée, s'apaise, comme si la berçait la ronde toujours recommencée. Les bicyclettes ont des éclairs; les champions, toutes les couleurs. A la minute des relais, c'est, sur la piste, une confusion sans pareille. Pourquoi celui-là vient-il de ralentir, tandis que cet autre s'enfuit, tête au guidon? Un porte-voix nasille le classement officiel. Mais le public ne réagit plus. Envoûté par l'atmosphère, grisé de cette odeur forte d'embrocation et de vernis, de tabac noir et de sueur humaine, il joue son rôle de plèbe abruti, au cirque. L'on songe à des gladiateurs, à ces rétiaires et mirmillons qui devaient mourir dans l'indifférence des foules.

Cependant, au micro, les célébrités de la scène confirment, une fois de plus, l'auditeur inconnu dans cette idée : qu'il est bien difficile d'avoir de l'esprit sur les ondes.

Saint Charlemagne

Parce qu'il fut le fondateur des écoles, on en a fait le patron des écoliers. « Il eût pu inventer quelque chose de plus reposant », m'a dit un petit cousin, cancre avéré. En France, les étudiants fêtent encore, chaque année, la Saint-Charlemagne par un jour de congé.

A Liège, dans certains quartiers populaires, on célèbre aussi le grand empereur qui naquit à quelques kilomètres de la Cité Ardente. On sait que les Allemands contestent cette origine liégeoise de Charlemagne qui serait un preux teuton. Mais personne ne s'émeut plus des prétentions historiques des hitlériens.

Louis XI, grand admirateur de Charlemagne et bien que celui-ci n'appartint pas à sa dynastie, le considérait comme le patron de la France. En 1475, il proclama que la Saint-Charlemagne serait jour férié en même temps que jour anniversaire de la victoire. Parmi les reliques qu'il proposa à la vénération des fidèles, il alla jusqu'à mettre la croix du grand empereur.

Un centenaire poétique

On vient de célébrer à Nantes, où elle naquit, le centenaire d'une jeune fille qui fut poète et mourut à vingt-cinq ans. Son premier recueil de vers lui valut un éloge de Lamartine qui, à son propos, écrivait : « Cette petite fille nous effacera tant que nous sommes. » La prédiction fut loin de se réaliser et l'enfant prodige paya de sa vie la griserie de ses précoces succès.

Dès sa plus tendre enfance, on en avait voulu faire une intellectuelle. A quatre ans, elle étonne un capitaine de navire par les calculs compliqués qu'elle réussit. A onze ans, elle traduit parfaitement le *Paradis perdu* et donne des leçons d'anglais. Au même âge, elle déclame le *Roi Lear* et improvise des nouvelles. En une heure, elle écrit : *Hermine ou les avantages d'une bonne éducation*. Berquin n'eût pas fait mieux. A seize ans, elle était journaliste; l'année suivante, membre correspondant de l'Académie de Lyon, présidée par Chateaubriand, dont elle sollicite le parrainage :

*Ainsi l'on voit le faible lierre
Mourir lorsqu'il est sans appui.
Si le chêne lui prête un rameau tutélaire
Il s'attache, il s'élance, il s'élève avec lui.*

Mais Chateaubriand possède un art souverain pour se débarrasser de ses trop platoniques admiratrices. Il répond avec beaucoup plus de sincérité que d'ironie qu'il est « bien vieux et si mal défendu des tempêtes » qu'il ne pouvait « offrir d'abri à personne ».

Du côté féminin, Elisa Mercœur ne manquait pas de protection. La duchesse de Berry, M^{me} Récamier, Marceline Desbordes-Valmore s'occupèrent d'elle et lui obtinrent même une pension.

A six ans, elle avait eu, paraît-il, l'idée d'une tragédie intitulée *Boaldel, roi de Grenoble*. Elle ne la composa qu'à vingt ans, mais ne parvint pas à la faire entrer au théâtre. Gâtée par les succès dorés de son enfance, elle fit de cet échec une maladie qui la conduisit au tombeau. C'est à sa mémoire que Marcelline Desbordes-Valmore dédia les vers que l'on connaît :

*Croyant qu'il est partout des brises embaumées,
Tu vins heurter ton cœur à des portes fermées
Tu dis longtemps : « C'est moi. Je passe. Il faut m'ouvrir. »
La réponse fut lente et tu viens d'en mourir.*

Ainsi mourut, il y a cent ans, une femme qui avait attendu la gloire au lieu d'attendre l'amour et son prodige consolant et fécond.

A la mémoire d'un grand reporter

Les souvenirs que rapporte avec autant de talent que d'aimable discrétion la fille d'Albert Londres sont pittoresques et charmants. Pour que fût honorée comme il convenait la mémoire du grand reporter si tragiquement disparu, il fallait un esprit qui fût parent du sien et cette ironie qui, chez lui, signifiait pudeur et tendresse. Ce diable d'homme, qui adorait la plaisanterie et le joyeux optimisme, avait de très lourds moments de dépression. Au plus fort de son découragement, sa malice naturelle reprenait le dessus et il semait autour de lui les sourires. Un jour où le ciel et les gens étaient moroses, il se promena dans Vichy, sa ville natale, avec au dos une pancarte sur laquelle était écrite :

*Défense d'approcher.
Complet neuf.*

Il n'avait trouvé que ce moyen pour changer l'atmosphère et résolument il l'avait employé.

Le succès qu'il remportait, jamais ne le grisa. Il se croyait toujours en dessous de sa tâche et les doutes sur lui-même ne cessaient de le tourmenter. Avec une humilité bien rare chez les écrivains, il acceptait les critiques les plus aigres. Un confrère jaloux l'ayant accusé dans un article d'avoir un style relâché s'empressa d'aller acheter un manuel de clarté française : *L'art de composer et de se corriger*. On devait retrouver plus tard ce petit livre surchargé de notes et d'observations.

Le reportage était pour Albert Londres un sacerdoce : « C'est pour qu'il y ait moins de malheureux que je fais ce métier, disait-il; moi seul je ne puis rien, mais ce qui est lu par cinq millions de personnes chaque jour peut aider et toucher là où il faut. »

Son œuvre fut d'une probité scrupuleuse. Il était incorruptible et désintéressé. Lors de son reportage dans la Ruhr, le *Quotidien* lui demanda de « couper » dans ses articles. « Pourquoi? » demanda-t-il. N'ai-je pas dit la vérité? — Justement, lui répliqua-t-on, ne pourriez-vous modifier, atténuer, faire quelques coupures? — Des coupures, répliqua fièrement Albert Londres, je ne racon-

terai jamais que ce que j'ai vu, strictement vu. Rendez-moi mes papiers. »

Ce soir-là il n'eut pas de quoi se payer un bock.

L'argent, d'ailleurs, lui faisait peur. Il tergiversait des journées entières avant d'aller toucher celui qu'on lui devait. Il se sentait malade dès qu'il était dans l'obligation d'aller chez son éditeur. Il regardait s'enrichir quelques autres et s'étonnait ingénument : « Comment font-ils? Je dois être trop honnête. » Cette intégrité, cette simplicité furent, au reste, sa force et son honneur.

Les croyances d'Albert Londres

Était-il croyant? Son âme de poète et de mystique n'admettait pas les éternelles séparations. Il avait perdu sa jeune femme au lendemain de la naissance de son enfant et il conservait un culte pour la morte en même temps qu'il proclamait sa foi dans la vie et la joie où elle était entrée. Le réconfort qu'il cherchait dans l'amitié était au surplus trop grand pour qu'il pût admettre l'anéantissement des cœurs et des intelligences. Un ami l'avait rencontré un jour qu'il se promenait avec un prêtre et paraissait s'en étonner. « Apprends de moi, lui avait répondu Albert Londres, que mon âme est douce et inquiète et se plaît près de ceux qu'illumine une foi. Ça t'étonne? Vois-tu, les hommes, les femmes ne sont pas grand'chose s'ils ne s'élèvent par un vaste rêve. »

« Mon curé! ajoutait-il, mais il fait partie de ma maison de famille. S'il s'en allait, notre demeure perdrait sa plus belle tour. Mon curé! C'est le plus vieil ami de nos bonheurs, l'appui de toutes nos peines. C'est l'aumônier... Ça te fait rire?... Oui, c'est l'aumônier. Il ne nous confesse jamais, mais il nous absout toujours. C'est un bon père mariste qui connaît la vie. Justement, j'ai rendez-vous avec lui. Tu ne peux pas venir? Parce que tu es avec une femme délicieuse? Mais il sera ravi! Je lui en ai fait connaître de bien moins jolies. Tu me croyais anticlérical? Vieux fou... »

Éût-il le pressentiment de sa fin tragique? Réva-t-il de mourir ainsi pour son métier dont il avait fait un apostolat et un héroïsme souvent? Il disait qu'il n'y avait que deux beaux métiers : journaliste et marin. Il enviait, disait-il, ces hommes qui finissent par mourir en faisant « quelque part leur trou dans l'eau et qui promènent au fond des mers leur belle âme ».

Tous les Londres, racontait-il parfois, sont morts debout dans leurs souliers. Il en tirait quelque gloire et peut-être quelque rêve inconscient. Il est mort, lui aussi, dans ses souliers et debout, sans connaître la déchéance de la maladie qu'il avait toujours crainte. Et Dieu a sans nul doute récompensé ce grand honnête homme qui a pu confesser qu'il n'avait jamais trompé personne et qu'il avait toujours servi la vérité.

Conférences Cardinal Mercier

16^e année

ET

Grandes Conférences Littéraires

8^e année

La prochaine conférence sera faite le **mardi 19 février**, à **5 heures** (Salle Patria) par

M. Georges DUHAMEL

SUJET :

L'INVITATION AU VOYAGE

Cartes particulières pour cette conférence : **10 et 15 francs**.

Les éditions du Nouveau Testament Grec

Nous possédons d'excellentes éditions imprimées du texte grec du Nouveau Testament. Deux sont indispensables au critique : celle de Tischendorf (*octava major*, 1867-1872) et celle de H. von Soden (1913). L'édition manuelle de Nestle fait son chemin dans le monde protestant depuis 1906 : les catholiques lui opposent les textes de Vogels (1922) et de Merk (1933).

Toutes ces éditions se ressemblent comme gouttes d'eau. Elles devraient satisfaire les plus difficiles; au fait, on n'entend contre elles que récriminations. L'une n'est plus au point; l'apparat de celle-là est inexact et peu maniable; l'apparat critique des petites éditions est insuffisant et les principes sur lesquels leur texte est établi ne sont pas très scientifiques, etc. L'optimiste remercie le ciel de les posséder; le pessimiste les rend responsables de tous ses maux. Disons qu'on aurait fait difficilement mieux, mais qu'elles ne tiennent pas leurs promesses.

* * *

La bonne volonté des éditeurs n'a pas été à la hauteur de la tâche. Ils ne sont point parvenus à nous rendre avec certitude, dans ses détails minimes, le texte tel que les auteurs sacrés l'avaient écrit. Il semblerait pourtant que l'entreprise soit réalisable. Nous possédons un grand nombre de manuscrits grecs, anciens et illustres. Le *Vaticanus*, du IV^e siècle, fait l'orgueil de la bibliothèque vaticane; le *Sinaiticus*, du IV^e siècle également, vient d'être acquis à prix d'or par le British Museum. Paris a son manuscrit fameux (*Codex Ephraem rescriptus*, V^e siècle) et Cambridge le sien (*Codex de Bèze*, V^e ou VI^e siècle). Le British Museum possédait déjà l'*Alexandrinus* (V^e siècle). L'Amérique (Washington) le cède à peine à la vieille Europe avec son manuscrit *Freer* (V^e siècle). Les papyrus viennent de faire une entrée en scène sensationnelle avec trois *codices* (lamentablement incomplets, il est vrai) du III^e siècle. Sans compter que nous nous appuyons sur de très vieilles traductions latines (II^e siècle) et syriaques. Aucun texte classique ne se trouve en meilleure posture de tradition manuscrite. Malgré cela, un peu à cause de cela peut-être, la tâche des éditeurs est extraordinairement malaisée, et le problème qu'ils doivent résoudre pratiquement insoluble.

L'optimiste se frotte les mains. « Qu'importent les petits détails d'orthographe ou de grammaire? Pour les idées et les choses essentielles, tous les manuscrits et les versions sont d'accord. Nous sommes donc sûrs de posséder le texte authentique et original du Nouveau Testament. » « Hélas! rétorque le pessimiste. Ce sont ces petits détails, un mot, une phrase de plus ou de moins qui font la science. Qu'est-ce qu'une édition qui avoue n'être exacte qu'à un centième près? Ce centième seul, tout juste, m'intéresse. » Jamais on ne mettra d'accord deux hommes qui s'obstinent à ne jamais regarder les choses sous le même angle.

D'où viennent donc ces petites différences entre les manuscrits, et sont-elles vraiment irréductibles?

On peut ranger tous les manuscrits et versions en quatre groupes. Trois groupes représentent de grandes recensions du texte. Vers la fin du III^e siècle, en effet, la diversité des manuscrits — il s'agit toujours de différences portant sur des détails, mais ceux-ci fort

nombreux — troublait les âmes pieuses. On entreprit, en divers centres de la chrétienté, des revisions, chacune ayant l'ambition d'établir un texte qui servirait de norme. On établit de la sorte un texte « standard » à Alexandrie, un autre à Antioche de Syrie, un troisième à Césarée de Palestine. Le *Vaticanus* et le *Sinaiticus* dérivent de l'édition d'Alexandrie; l'édition d'Antioche, à laquelle le prêtre Lucien avait mis la main, se retrouve dans l'immense majorité des manuscrits; celle de Césarée possède aussi ses garants. Cependant, quelques manuscrits et les vieilles versions sont indépendants de ces trois recensions du texte; ce que ces « témoins » représentent est quelque chose d'archaïque, une forme de texte antérieure aux trois formes de recension.

Le malheur veut que ces témoins de l'état ancien du texte et les recensions elles-mêmes offrent un grand choix de leçons disparates, entre lesquelles une édition critique doit décider. Et chacun y va avec ses principes et son tact littéraire. Quiconque est au courant se réserve le droit de composer lui-même son texte en puisant dans les richesses de la tradition manuscrite. C'est l'anarchie.

* * *

Les découvertes des papyrus Chester Beatty ont fait sensation. Optimistes et pessimistes y trouvent leur compte. « Vous voyez bien, me dit l'optimiste. Voilà un texte du III^e siècle, antérieur d'un siècle au *Vaticanus* et au *Sinaiticus*. Il est en fait presque toujours d'accord avec ces manuscrits et avec les éditions critiques. Admirez donc l'excellence de notre tradition. » Le pessimiste est navré. « Le texte des papyrus Chester Beatty s'écarte perpétuellement de nos meilleurs témoins. C'est à contre cœur qu'il donne raison au *Vaticanus*. Il suit sa propre voie. Il prouve une fois de plus que la tradition textuelle est embrouillée à souhait. »

L'un et l'autre ont raison. Nos papyrus soutiennent en gros la tradition textuelle ordinaire. On peut lire leur texte au lieu et place de celui d'une édition imprimée : il n'y a que l'oreille attentive du critique pour saisir quelques légères différences. Mais ces différences retiendront longtemps celui qui entreprendrait aujourd'hui une édition critique.

Je ne veux qu'un exemple. On se souvient du petit épisode raconté par saint Luc (IX, 50) : Jean a vu quelqu'un qui ne fait pas partie du groupe des disciples à chasser les démons en se servant du nom de Jésus. Il a protesté et Jésus intervient : « N'arrêtez pas cet homme. Celui qui n'est pas contre vous est pour vous. » (I). C'est ainsi du moins que notre Vulgate latine rapporte la parole de Jésus. C'est la leçon des manuscrits les plus considérables : *Sinaiticus*, *Vaticanus*, *Ephraem rescriptus*, *Codex de Bèze*, *Codex Freer*; la liste est impressionnante. Les éditeurs, sans hésiter, se rallient à ce texte. Avec raison, ils refusent d'entendre la grosse masse des manuscrits qui représentent la révision de Lucien. Ceux-ci lisent en ramenant le texte de Luc à celui de Marc (IX, 40) : *Celui qui n'est pas contre nous est pour nous* (2). On remarquait que quelques manuscrits avaient une leçon étrange : *Il n'est pas contre vous : celui qui n'est pas contre vous est pour vous* (III). On ne s'y arrêta pas. Mais voici que le papyrus Chester Beatty nous arrive avec sa leçon : *Il n'est ni contre vous ni pour vous* (IV). Celle-ci va faire hésiter plus d'un critique. Elle ne manque pas de saveur, en effet, et est à la source de la leçon III. Cette dernière leçon apparaît désormais comme un compromis entre I et IV et prouve la considération qui entourait ces deux formes du texte. A laquelle, de ces deux, donnera-t-on la palme?

Ce n'est qu'un exemple. Sur dix critiques, huit se déclareront pour le texte courant, un peu par habitude et suivant la loi du moindre effort; deux se laisseront séduire par la leçon du papyrus Chester Beatty. Engouement pour la nouveauté? L'art du critique est en tout cas difficile.

Nous posons maintenant une question. Quelle est, au juste, la tâche de l'éditeur du Nouveau Testament? Son propre avis sur la valeur relative des leçons dissemblables, son propre choix importent peu, puisque, dans la plupart des cas difficiles, on peut être amené à décider contre lui. Ce que l'on désire avant tout, c'est de posséder un bon appareil critique, d'avoir sous les yeux, pour tous les cas où les manuscrits sont en désaccord, — ils sont nombreux —, l'ensemble des leçons entre lesquelles on pourrait choisir. Que l'éditeur nous aide en rapprochant les leçons semblables, en nous indiquant même celles qu'il préfère, mais qu'il nous laisse notre liberté; qu'il *aide notre liberté*.

Toutes les éditions modernes, à ce point de vue, sont blâmables. Elles empiètent sur notre liberté. Elles prêchent pour leur chapelle. Elles ont l'air de dissimuler les leçons divergentes plutôt que de les fournir loyalement, et hérissent la lecture de celles-ci de signes rébarbatifs. Elles tirent des traites sur notre paresse. Nous sommes leurs prisonniers.

On travaille en Angleterre à une édition de grand style, un nouveau Tischendorf. Celui-ci nous libérera. Car ce qu'on a l'intention de fournir au lecteur, ce n'est plus un texte critique, — nous n'en avons que trop, — mais une bonne collection de variantes. Les presses d'Oxford, nous en sommes sûrs, y soutiendront leur réputation. Les savants anglais y afficheront, paraît-il, un certain mépris vis-à-vis des textes soi-disant critiques. Ils se proposent tout bonnement d'éditer, comme texte de base, puisqu'il en faut un, le « texte reçu », c'est-à-dire la recension d'Antioche devenue plus tard le texte byzantin et reproduite dans toutes les éditions imprimées jusqu'en 1831 (date où Lachmann publia sa première édition du Nouveau Testament). Cette prétention a fait rugir la critique allemande. Il n'y a vraiment pas de quoi. Le moindre grain de mil, je veux dire les leçons de l'apparat critique, fait mieux notre affaire que le texte de base de l'édition.

Il ne faudrait surtout pas croire que les critiques révolutionnent le monde. Les tempêtes, chez eux, sont des tempêtes de verre d'eau. Sans attendre qu'ils aient achevé leur tâche — et elle ne sera pas terminée avant la fin du monde, on peut écouter en toute sérénité, dans les Evangiles, le message exactement tel qu'il fut promulgué par les apôtres et leurs disciples immédiats. Nous le possédons dans sa beauté inaltérée (I).

LUCIEN CERFAUX,
Professeur à l'Université de Louvain.

Le général La Fayette⁽²⁾

RETRAITE

L'année qui enlève l'épouse à l'affection de La Fayette donne en présent à l'empereur les victoires d'Eylau et de Friedland. Allié et ami du tzar, une main tendue vers l'Espagne, — le seul pays du continent qui ne soit pas encore à ses genoux, — Napoléon peut encore accrocher des couronnes de toutes dimensions à son arbre de Noël.

Omnipotent, il taille dans le corps sanglant de l'Europe comme un enfant qui découpe une carte. Des comtés, des duchés tombent

(1) On pourra lire une excellente mise au point des questions de critique textuelle du Nouveau Testament dans L. VAGANAY, *Initiation à la critique textuelle néotestamentaire* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses), Paris, Bloud et Gay, 1934.

(2) Voir la *Revue catholique* du 21 décembre. Le *La Fayette*, où figureront ces pages inédites, paraîtra prochainement chez Grasset, à Paris.

pour ses maréchaux. Il recolle pour son plus jeune frère le royaume de Westphalie; seule sa sœur Caroline devra encore attendre; mais, l'an suivant, la mutation de Joseph, qui passera au trône d'Espagne, laissera la couronne de Naples à Murat, le fils d'au-bergiste, qui a épousé cette sœur.

Dans cet empire sans limite il y a des châteaux, des domaines, des palais, des terres et des fortunes pour tous ceux qui servent bien le chef. La masse a besoin de pain, et d'un maître qu'elle craint et qui pense pour elle. La « liberté », imposture des avocats ambitieux ou bavardage superficiel des « niais » et des « idéologues », n'est que pour l'homme puissant. La foule est toujours prête à obéir passivement à celui qui lui assure son pain quotidien, des profits et des distinctions. La faim, la vanité et la cupidité, voilà les forces motrices de l'humanité!

C'est sur la base de ces principes que s'est bâtie la tour vertigineuse de l'empire napoléonien. L'architecte s'apercevra beaucoup trop tard de son erreur : « Je vous ai faits trop riches, dira-t-il à ses maréchaux, au début de sa chute, maintenant vous aimez mieux habiter vos palais que de continuer à dormir sous la tente. » Il dit la vérité. Ceux qui ont beaucoup à perdre ne jouent pas volontiers tout ce qu'ils ont sur une carte. Mais n'était-ce pas le chef lui-même qui ne se fiait qu'à cette sorte de « fidélité » grassement payée? N'ayant plus rien à donner, il fait appel à des sentiments auxquels il n'avait jamais cru.

Le marquis de La Fayette méprise tout ce qui s'achète, il sacrifie au bien du peuple richesse, carrière et popularité; il ne peut donc passer que pour un imbécile aux yeux de Napoléon, égoïste mégalomane, qui, lui, sacrifie sans scrupule des nations à sa propre grandeur et ne voit dans l'homme qu'un instrument. Si, au début, le prisonnier d'Olmütz parle encore de son libérateur sur le ton de l'admiration, c'est que l'officier français, le vainqueur de Cornwallis, ne peut assister sans fierté aux triomphes des armes, issues de la garde créée par lui.

La Fayette revient en France homme privé; c'est un bonheur pour sa conscience; il n'a aucune responsabilité. Le décret qui le déclare hors la loi et met sa tête à prix est toujours valable; privé de ses droits de citoyen, il ne peut voter ni pour ni contre le gouvernement. Il a donc le droit de se réjouir des succès de la France sur le théâtre de la guerre sans avoir à se reprocher la politique intérieure du Premier Consul. Il n'a aucune complicité dans l'aventure et il est prêt à se reposer comme un paisible agriculteur.

C'est à cette condition, d'ailleurs, que le Consul a toléré son retour; avec ses idées dangereuses, La Fayette doit rester un « foyer d'infection » isolé. Il ne faut même pas que le nom du « niais » vienne rappeler aux Parisiens leurs vieilles sottises et ralentisse les progrès de la guérison. Quelques semaines après la rentrée du banni, dix-sept ans après l'adieu mélancolique, — ses pressentiments ne l'ont point trompé — Washington meurt sans avoir revu son ami. Le consul ordonne une cérémonie solennelle pour célébrer le souvenir du premier président républicain de l'ère nouvelle, mais il est défendu à l'orateur de mentionner dans l'oraison funèbre le nom de La Fayette, inséparablement lié à la mémoire de Washington. Bonaparte a pris soin lui-même de l'interdire. Il ne lui suffit pas que les Américains cherchent vainement dans le public, aux Invalides, l'homme qui fut le plus cher au cœur du président défunt. Quand un confident zélé révèle que George La Fayette est venu écouter derrière un pilier l'oraison funèbre de son parrain, c'est une véritable tempête qui se déchaîne aux Tuileries.

Il faut encore Marengo avant que le Premier Consul se sente assez d'assiette pour ne plus redouter le pauvre agriculteur de La Grange qui se trouve au bord de la faillite. Il sait qu'un essaim de créanciers l'assaille de ses réclamations; et un homme sans argent n'est pas un rival dangereux aux yeux de Napoléon. Un

rapprochement s'opère alors. La Fayette rapporte lui-même dans ses *Mémoires* qu'il a quitté les Tuileries dans le ravissement après la première « audience », où il s'était rendu avec Latour-Maubourg. C'est toujours avec enthousiasme qu'il parle de ses entretiens avec Bonaparte. En général, chacun est enclin à admirer, une loi bien humaine, les qualités les plus étrangères à son propre caractère. L'assurance du grand seigneur auquel la ruine ne fait rien perdre de son aisance en impose à Napoléon, et La Fayette, au contraire, admire le *self made man* qui s'est élevé si haut, renversant tous les obstacles que lui valait sa naissance modeste. Incorrigiblement confiant, il ne s'aperçoit que les prévenances de Bonaparte sont minutieusement calculées que quand on lui présente l'addition.

Peu après sa première visite aux Tuileries, il rencontre dans l'antichambre de Talleyrand un monsieur qui le frappe par sa ressemblance avec Bonaparte. C'est le frère de Napoléon, Joseph, esprit libéral, que ses convictions apparentent à l'apôtre des droits de l'homme plus qu'au dictateur son cadet. Il invite La Fayette à une fête champêtre, et le Premier Consul profite de l'occasion pour avoir un entretien confidentiel avec « l'ennemi des tyrans ».

Il lui demande ce qu'il pense de la constitution consulaire; La Fayette ne peut cacher qu'il trouve inquiétant que le gouvernement ait un excès de puissance. Bonaparte répond en riant :

Vous savez que Sieyès n'avait mis partout que des ombres : ombre de pouvoir législatif, ombre de pouvoir judiciaire, ombre de gouvernement; il fallait bien de la substance quelque part... Ma foi! je l'ai mise là.

Quand Bonaparte et La Fayette se rencontrent, il est bien rare qu'ils ne se livrent pas à quelque escarmouche de ce genre; mais le maître, si peu disposé d'ordinaire à souffrir la moindre critique, ne laisse jamais aller les choses jusqu'à la brouille. Il dit une fois à Berthier, son collaborateur intime :

La Fayette a le talent de se faire des amis... Si la fortune m'abandonnait, il ne me resterait que ma femme, parce qu'on a toujours la personne avec qui on couche... et peut-être mon frère Joseph...

Cette fugitive humeur trahit la nostalgie des puissants, esclaves de leur grandeur. Dégoûté de la fidélité payée, Napoléon cache au fond de son cœur le désir de n'être pas constamment cerné par la flatterie et la cupidité. Il ne demanderait pas mieux que de se laisser convertir. Mais son entourage confirme son jugement, et il ne l'en méprise que plus. C'est pour cela qu'on le verra tout tenter pour sauver l'étudiant viennois qui a cherché à le tuer. Cet homme qui chevauche sans émotion dans les charniers des champs de bataille fait l'impossible pour l'assassin qui ne veut pas quartier de lui. Il se sent inquieté par ces êtres incompréhensibles qui préfèrent le sacrifice au soin de leurs intérêts.

Même empereur, il marchandait avec ses fournisseurs sur le prix de ses gilets de daim blanc; il ne « surpaya » que les hommes qui lui servent, et c'est précisément pourquoi il ne peut s'empêcher de désirer l'amitié de gens qui ne pensent jamais à leur profit.

Si bien servi par son ministre de police Fouché, il est regrettable qu'il ne se fasse pas livrer les notes de La Fayette. Il y trouverait cette phrase consolatrice :

J'avoue que malgré mon aversion contre la tyrannie, je suis plus choqué encore de la soumission de tous que de l'usurpation d'un seul.

Avec l'entêtement de l'enfant qui détruit le jouet dont il veut connaître le mécanisme, Napoléon s'acharne contre La Fayette dont il connaît les gros soucis d'argent.

Comme on s'en souvient, le général était en train de restaurer Chavaniac quand il avait rejoint son armée. Dans les dernières lettres qu'il a reçues avant de franchir la frontière, il a trouvé

la note du peintre qui avait décoré le château d'un « Washington » et d'une « bataille de Brandywine ». Pour sauver l'honneur de son mari, M^{me} de La Fayette paie les réparations et tout ce que demandent les créanciers; c'est seulement quand elle est en prison et doit faire flèche de tout bois pour assurer la subsistance de ses enfants qu'elle prie Governor Morris d'obtenir un prêt de l'Amérique. Morris lui offre, de sa poche, cent mille livres en assignats. Pressée par l'embarras, elle accepte la somme.

Après sa longue captivité, après l'exil qui a suivi, La Fayette, revenu en France, n'a pas de quoi s'acheter deux charrues! Il ne peut exploiter que la moitié de ses terres, et ne réussit que grâce à l'aide de sa femme, à satisfaire par paiements échelonnés tous ses anciens créanciers français. La grosse créance de Morris cause aux époux un énorme embarras; à l'époque de l'emprunt l'armée de la République remportait des victoires partout, les assignats étaient au pair; ils ont baissé depuis jusqu'à ne plus avoir que le centième de leur valeur nominale; la fortune de la famille ne pourrait pas suffire à rembourser Morris en monnaie américaine au cours de l'époque du prêt. D'ailleurs, passant par Hambourg, M^{me} de La Fayette lui a offert quelques bijoux sauvés en garantie; il a eu l'élégance de refuser. Mais, depuis, Washington est mort; Morris est à la retraite... Son homme d'affaires français presse les débiteurs de rembourser à son client la somme entière, sans tenir compte du cours actuel du change.

Si on allait devant les tribunaux, M. Morris, qui a prêté des assignats, ne toucherait que des assignats. C'est par conscience que les La Fayette ont les pires sacrifices pour rembourser la moitié de la somme à l'ancien cours. Mais, comme ils ne veulent pas mettre leurs enfants et leurs petits-enfants sur la paille pour l'amour d'un riche Américain, Morris déclare qu'il aime mieux perdre cinquante mille livres que de les garder sur la conscience comme La Fayette.

Quelle révoltante humiliation que de subir cette magnanimité fielleuse! Une lettre à un ami trahit la profondeur de la blessure :

Vous savez le peu de cas que j'ai toujours fait de l'argent. Eh bien! maintenant, j'aimerais en avoir un peu plus!

* * *

Il est nombre de vétérans de la Révolution française et de limogés moins importants que La Fayette qui ne peuvent recevoir une lettre sans qu'elle passe d'abord chez Fouché. L'imprudance du général rend la tâche aisée aux espions qui se tiennent dans tous les coins; Bonaparte sait tout ce qui se passe. Il connaît non seulement les embarras d'argent dont souffre le maître de La Grange, mais encore ses opinions sur le régime autoritaire. Le matin du coup d'État, les affiches proclamaient que le nouveau gouvernement considérait comme intangibles tous les principes que révère La Fayette : souveraineté du peuple, contrôle parlementaire, liberté de la presse, etc... Le souvenir de ces promesses, depuis, est devenu rébellion coupable. Bonaparte, comme le Roi-Soleil, entend gouverner le fouet en main.

S'il manque à sa parole, il préfère s'en cacher jusqu'au moment où la prospérité lui attire les sympathies de la bourgeoisie; il est donc enchanté que La Fayette vienne souvent aux Tuileries. Nulle enseignement ne pourrait mieux légitimer la dictature militaire que l'approbation apparente du « héros des deux mondes ». Compagnon d'armes et intime de Washington, premier zéléur européen des Droits de l'Homme, porte-drapeau de la jeune Révolution française, il ne serait pas en amitié avec le régime consulaire si son chef était un tyran! Protester quand La Fayette est content serait se montrer plus royaliste que le roi! Mais la comédie de Bonaparte, — qui excelle dans ce genre en vrai Méridional, —

ne triomphe pas pour longtemps de l'intransigeance de l'ermite. En vain Napoléon, si implacablement orgueilleux d'ordinaire, fait tout — mais tout — pour s'attacher le « niais ».

Nulle requête du « traître » dégradé, du hors-la-loi, n'est présentée à Bonaparte, de vive voix ou par écrit, qu'il n'y fasse droit immédiatement. La Fayette rentre en possession de son grade, ainsi que tous les officiers qui ont passé la frontière avec lui; la pension de général — 6,000 francs par an — constitue un poste important dans le mince budget de La Grange. L'oncle et la tante Tessé peuvent rentrer à leur tour et récupèrent toutes celles de leurs propriétés qu'on n'a pas encore vendues. Il suffit de s'assurer l'appui de La Fayette pour être rayé de la liste des émigrés. C'est que Bonaparte a le désir de plus en plus vif de faire figurer dans son escorte les grands noms de la vieille noblesse. « Bourgeois gentilhomme », il a une faiblesse pour les Ségur, les La Rochefoucauld, les Noailles, les grandes maisons qu'il admira dans sa jeunesse; le royalisme de sa femme fortifie encore ce penchant; car, même impératrice, elle est encore flattée quand la « bonne » noblesse vient la voir dans ses salons des Tuileries. Fille d'un petit fonctionnaire des Antilles, elle demeure, comme la plupart des femmes qui ont un passé agité, conservatrice jusqu'à la moelle.

Cette préférence pour la noblesse féodale ne saurait excuser les propos irrévérencieux de La Fayette, « chef de rebelles », dont l'entêtement commence à user la patience de Bonaparte, car il n'en pas de grandes réserves; les allusions se font de plus en plus agressives :

— Vous avez dû trouver les Français bien refroidis pour la liberté!

La Fayette répond à cette pointe que la nation n'est que plus disposée à recevoir des mains du Consul les droits perdus. Le maître, piqué, réplique en souriant :

— Vos Parisiens en sont bien dégoûtés!... Les boutiquiers n'en veulent plus!

Les relations deviennent de plus en plus tendues.

L'indifférence de La Fayette pour les avantages pécuniaires pousse Bonaparte à mentionner aussi fréquemment qu'il le peut le « mérite » qu'il a eu à sauver le prisonnier.

— Je ne sais pas ce que diable vous leur avez fait, mais ils ont eu bien de la peine à vous lâcher.

Une autre fois, le comte de Provence lui ayant écrit pour réclamer le trône de France en qualité d'héritier légal, il profite de l'occasion pour faire une allusion transparente à la reconnaissance que lui doit le général :

— Je suis bien haï, mais bah! tout cela n'est rien auprès de leur haine pour vous... Je n'aurais pas cru que la haine humaine pût aller si loin.

La Fayette n'a que trop appris la perfection de l'implacable rancune que les émigrés nourrissent à son endroit. Le retour des Bourbons ne pourrait que lui nuire; mais cette considération ne saurait modifier en rien son attitude s'il ne pensait qu'une restauration monarchique aurait de pires conséquences pour le pays que la tyrannie de Bonaparte.

Sans cette retenue de part et d'autre, la rupture définitive ne tarderait pas si longtemps à se produire.

La tolérance de l'autocrate envers son rigide adversaire est vraiment digne d'admiration. Percant à jour toutes les faiblesses humaines, il touche toujours juste et reconquiert l'estime de La Fayette en proclamant avec emphase :

— Leur rendre le pouvoir serait de ma part une infâme lâcheté! Moi, que la Révolution, que vous, que tous les patriotes ont porté où je suis, si j'appelais ces gens-là, ce serait vous livrer à leur vengeance!

Ravi des façons de l'ancien régime, Napoléon dit à ses intimes :

— Il n'y a que ces gens qui savent servir.

Mais, avec La Fayette, il use d'un autre ton :

— Que voulez-vous faire de ces gens? Quand je leur ai ouvert la porte de l'armée, personne n'est venu; à peine ai-je ouvert celle de mon antichambre qu'ils s'y précipitent.

Il faut cependant que sa peine finisse par porter fruit! Peu habitué à demander en vain, il charge son ministre des Affaires étrangères, Talleyrand, d'envoyer La Fayette comme ambassadeur en Amérique où la grande popularité du héros de l'indépendance peut être utile au gouvernement français. Si jamais une proposition pouvait pousser l'amant de la liberté à donner l'appui de son nom au gouvernement de Bonaparte, ce serait celle-là; l'espoir de vivre dans un pays vraiment républicain serait le plus propre à lever ses scrupules. Mais c'est aussi en Amérique que ses principes lui interdisent le plus sévèrement de représenter un gouvernement qui ne connaît ni contrôle parlementaire, ni liberté de la presse ou de la pensée.

Pour éviter une rupture éclatante La Fayette s'excuse sur la santé de sa femme qui lui interdit de voyager, prétexte d'autant plus plausible qu'au même moment Jefferson, lui ayant offert le poste de gouverneur de la Louisiane, il refuse pour la même raison l'offre alléchante de son ami.

Mais Bonaparte ne deviendrait pas Napoléon s'il se laissait tromper par des échappatoires. Il sait fort bien pourquoi La Fayette refuse la mission de représenter un régime d'autocratie. Les avertissements se font de plus en plus tranchants. Quand lord Cornwallis vient à Paris, Joseph Bonaparte invite ensemble à sa table les deux ennemis de jadis. Les vieux souvenirs amènent sur le tapis la question de la République. Sujet brûlant!... A la première rencontre, le Consul dit à La Fayette, d'un ton badin qui laisse entendre la menace.

— Je vous avertis que lord Cornwallis prétend que vous n'êtes pas encore corrigé.

La Fayette, faisant semblant de ne pas sentir le sous-entendu, profite avec joie de l'occasion de dire franchement son opinion, et répond, avec un étonnement bien joué :

— Corrigé? De quoi? Est-ce d'aimer la liberté? Qui m'en aurait dégoûté? Les extravagances et les crimes de la tyrannie terroriste? Je n'ai pu qu'en haïr davantage tout régime arbitraire et m'attacher de plus en plus à mes principes.

Ce n'est pas le ton auquel est habituée l'oreille du futur empereur. Le visage du maître s'assombrit :

— Je dois vous le dire franchement, général La Fayette, je vois avec peine que, par votre manière de juger les actes de mon gouvernement, vous prêtez le poids de votre nom à mes ennemis.

Dans la bouche de Bonaparte cette semonce est également un compliment à l'adresse du pauvre cultivateur qui reçoit dans sa bicoque des gens comme William Fox et qui compte des admirateurs dans le monde entier.

— Que puis-je faire de mieux? lui répond La Fayette. J'habite la campagne, je vis dans la retraite, j'évite les occasions de parler; mais toutes les fois qu'on viendra me demander si votre régime est conforme à mes idées de liberté, je répondrai que non; car enfin, général, je veux bien être prudent, mais je ne veux pas être renégat.

Les yeux de Bonaparte flamboient :

— Qu'entendez-vous, rétorque-t-il, par régime arbitraire? Ne conviendrez-vous pas vous-même que, dans l'état où j'ai trouvé la France, j'étais forcé à des mesures irrégulières?

C'est un duel comme celui d'Hamlet avec le frère d'Ophélie. Les épées sortent d'elles-mêmes du fourreau; on voit voler leurs pointes empoisonnées :

— Je ne parle, dit La Fayette, ni du moment, ni de tel ou tel acte; c'est la direction, oui, général, c'est la direction dont je me plains et je m'afflige.

L'autocrate ne se sent pas assez sûr de se dominer plus long-

temps pour continuer personnellement la lutte. Il envoie le général Dumas, avec lequel La Fayette est lié depuis la guerre d'Amérique, porter au domaine de La Grange un suprême avertissement. Dumas répète à son ami, conformément à sa mission, les paroles mêmes de Bonaparte : « Personne n'aime à passer pour un tyran; le général La Fayette semble me désigner comme tel ».

Il suffit de connaître le caractère du Premier Consul pour comprendre que cet avertissement est le dernier avant la disgrâce définitive.

Et cependant, il prend encore deux fois sur lui de proposer la paix à l'ennemi. La première fois il envoie Talleyrand offrir une place de sénateur à l'apôtre de la souveraineté populaire! On sait que le Sénat, recruté parmi les plus zélés partisans de Bonaparte, est chargé de donner à ses ordres l'apparence de lois votées. Si La Fayette accepte, il renie d'un coup tout son passé; il use donc d'une échappatoire, disant qu'il ne veut plus vivre que pour l'agriculture et ne se sent plus taillé pour jouer un rôle public après tant de tribulations. Jeté à la côte comme un naufragé, il n'a plus qu'un désir pour le reste de ses jours : se reposer.

Bonaparte, la première fois qu'il le rencontre, lui demande s'il se sent toujours « trop vieux » pour occuper un fauteuil au Sénat... Ensuite c'est la guerre déclarée. Quand la France plébiscite le « consulat à vie », La Fayette motive ainsi le « non » qu'il met sur son bulletin :

Je ne puis voter pour une telle magistrature, jusqu'à ce que la liberté publique soit suffisamment garantie; alors je donnerai ma voix à Napoléon Bonaparte.

N'était le sang de ses ancêtres corses, le Consul ne s'occuperait pas des quelques milliers de « non » qui s'opposent à la majorité écrasante des « oui ». Mais il examine soigneusement toutes les listes afin de se venger.

Rouget de l'Isle, l'auteur de la *Marseillaise*, dont les rythmes de flamme ont si souvent amené la victoire sous les drapeaux de Bonaparte, paie sa franchise de son grade et de sa pension; il finira dans la misère après une longue vie de privations. La Fayette ne se contente pas d'expliquer son « non » sur la liste. Il croit devoir à l'homme qui l'a tiré d'Olmütz, et de sa propre loyauté, une lettre justificative :

Il est impossible que vous, général, le premier dans cet ordre d'hommes qui, pour se comparer et se placer, embrassent tous les siècles, vouliez qu'une telle révolution, tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges, n'aient pour le monde et pour vous d'autre résultat qu'un régime arbitraire. Le peuple français a trop connu ses droits pour les avoir oubliés sans retour.

* * *

C'est la guerre! Nul étranger ne vient voir La Fayette à La Grange sans s'inquiéter et le presser de ne plus rester à portée de la main de Napoléon. Le Corse n'a pas craint de faire arrêter le duc d'Enghien outre-frontière afin de l'exécuter; pourquoi ce même homme reculerait-il devant le geste de planter La Fayette au pied du premier mur venu pour lui faire envoyer douze balles?

Mais l'espoir de voir un jour la France secouer ses chaînes empêche l'ermite de La Grange d'émigrer, même après la mort de sa femme. Il se dresse, dépassant la foule courbée devant le despote, muet, loin de Paris, comme un avertissement : l'amour de la Liberté respire encore en France!

Napoléon devine l'intention; il aimerait mieux son La Fayette en Amérique; il trahit son irritation quand un jour il s'écrie devant le Conseil :

Tout le monde est corrigé en France, un seul ne l'est pas, c'est

La Fayette! Il n'a jamais reculé d'une ligne. Vous le voyez tranquille! Eh bien! je vous dis, moi, qu'il es' tout prêt à recommencer.

Quelle fureur n'aurait pas l'empereur s'il savait que La Fayette, à deux pas des autres invités, au sein de l'Etat le mieux surveillé, où tous les murs ont des oreilles, ne craint pas de discuter avec Moreau, dans l'embrasure d'une fenêtre, la possibilité d'un nouveau coup d'Etat! Le paisible agriculteur déclare que bourbonniens et jacobins seraient mieux préparés à la chute subite ou à la mort de Napoléon que les républicains de 1798 :

— Nous devrions nous organiser, nous aussi.

Cette seule phrase suffirait à Fouché et à l'empereur pour bâtir un procès de haute trahison qui se terminât par un verdict de mort. Ce n'est pas dans un salon qu'on doit parler de la chute de Napoléon. Bernadotte n'aime pas plus le tyran que La Fayette, mais il sait se taire jusqu'au moment où il se trouve en tête à tête avec le malade cloué au lit par sa fracture. Amusé, le futur roi de Suède, général de l'armée napoléonienne, pose cette question :

Si nous tombions d'un nuage au milieu de la place Vendôme, Moreau, vous et moi, l'épée nue à la main, nous serions d'abord un peu embarrassés de nos figures. Mais qui sait s'il n'en résulterait pas une révolution?

Cette plaisanterie confidentielle prouve déjà combien il semble naturel que La Fayette soit prêt à lutter contre le tyran. Ce que d'autres ont deviné ne peut échapper à l'œil du maître. Il connaît la liste des gens qui vont visiter à La Grange « le vétéran de la Liberté ». Il est certainement imprudent de la part de M^{me} de Staël, que Napoléon a exilée, d'envoyer à une adresse aussi strictement surveillée une lettre qui contient cette phrase : « Tant que vous êtes en vie, général, je ne désespère pas complètement de l'humanité. »

* * *

Il y a maintes formes de courage.

Le soldat doit braver la mort. Napoléon chevauche froidement sous la mitraille; mais, quand on l'embarque pour l'île d'Elbe et qu'il traverse le Midi, escorté d'officiers alliés, au milieu d'un peuple en délire qui le menace et pousse des cris de haine, l'hydre aux mille têtes, aux mille griffes, aux mille venins lui inspire une telle terreur qu'il devient pâle comme un linge et passe un uniforme anglais. Lafayette, lui, arrache à la bête ses victimes à demi mortes, il se jette dans la cage au fauve comme un dompteur seul au milieu de la masse prête à tuer. Mais supporter une constante incertitude est la plus dure des épreuves. Savoir qu'un danger vous attend qui peut à tout instant surgir, sortir de l'ombre et vous sauter au cou, vivre sous une continuelle menace sans succomber à l'angoisse, exige des nerfs d'acier. C'est cette incertitude qui, pendant la Terreur, a déterminé certains hommes à aller s'accuser eux-mêmes parce qu'ils aimaient mieux être décapités que de supporter plus longtemps la torture de l'inquiétude.

La Fayette, pendant dix ans, vit avec ce doute à La Grange sans en être autrement gêné. Toute voiture qu'il entend venir peut lui amener les sbires de Fouché. Quand le général Bernadotte, choisi pour héritier du trône suédois, vient lui faire ses adieux, il joint les mains en s'écriant :

— Votre existence est un miracle!

Il dit vrai. Qui empêcherait l'empereur, cet homme pour qui une vie humaine ne pèse pas plus qu'un grain de sable, de faire liquider le rebelle par la justice qui est à sa dévotion? La magnanimité? Non! Car il ne néglige aucune occasion de faire expier à La Fayette son entêtement. Il arrête pendant des années l'avan-

cement du fils de son ennemi qui, sous-lieutenant, deux fois blessé, voit retourner à ses protecteurs toutes les propositions qu'ils font pour lui obtenir une distinction bien méritée.

Chaque fois que Napoléon trouve sur sa table l'acte d'avancement du jeune La Fayette, il le repousse avec humeur. A une revue, il remarque le pansement d'un sous-lieutenant qui paraît trop vieux pour son grade; on lui nomme l'officier.

— Ah! c'est son fils! dit-il.

Un haussement d'épaules, et c'est tout. Quand George La Fayette se lasse enfin, sa démission est acceptée simplement.

Ce sera Napoléon lui-même qui, un jour, paiera cher cet acharnement mesquin! Pour réparer l'injustice, Grouchy nomme le sous-lieutenant son aide de camp et lors d'une attaque de cavalerie, George sauve la vie du maréchal. Mystérieuse loi du talion! Normalement promu, le jeune La Fayette n'aurait pas été aux côtés de Grouchy, tombé de son cheval, un autre aurait commandé le corps de réserve de Waterloo, et l'indécision de Grouchy n'aurait pas été fatale à l'empereur.

Si ce n'est pas par magnanimité que l'autocrate sans scrupule supporte la secrète bravade de l'ermite, c'est qu'il respecte malgré lui la puissance qu'il se refuse à reconnaître toute sa vie! Il sait fort bien que l'amant de la Liberté deviendrait d'autant plus dangereux qu'on en ferait un martyr et qu'on donnerait un regain de popularité à son nom à demi oublié.

La provocante intrépidité de La Fayette irrite Napoléon, mais ce contempteur des hommes connaît trop bien la force de l'idée qui lui a mis à lui-même le pied à l'étrier. Quand il apprend, en revenant de Moscou, le coup d'Etat manqué du général Malet, il donne l'ordre d'impliquer La Fayette dans le complot, mais revient en hâte sur son geste.

Dans la période de cupidité que l'empire a déchainée, le fondateur, le premier chef de la garde nationale représente comme un vivant monument ces armées de va-nu-pieds qui, loin de vouloir conquérir ou piller, ne demandaient qu'à apporter la liberté aux nations voisines. Toucher à cette statue sacrée serait outrager la mémoire des jeunes héros dont les corps, gaspillés au profit de l'ambition d'un seul, pourrissent au fond de leurs tombeaux dispersés sur la face du monde.

Duel formidable et muet entre l'empereur tout-puissant et le petit propriétaire désarmé que sa foi rend invincible. Le vainqueur de Friedland, d'Austerlitz, de Wagram, qui a brisé pendant quinze ans toute résistance doit supporter sans dire un mot l'insolente provocation du « niais » qui attend, comme un vautour patient, la chute de l'immense empire. Napoléon, qui n'est pas né loin de la vie, dans un châ eau royal où l'on ignore le peuple, sait que la violence ne peut rien contre l'esprit auquel repoussent mille têtes pour une seule qu'on abat. C'est ce qui lui permet si longtemps de jouer avec des couronnes, c'est ce qui lui fait perdre la sienne le jour où il renie l'idée qui l'a fait grand.

Quand l'issue de la bataille de Leipzig est connue à La Grange, La Fayette fait atteler sa voiture; il est « prêt à recommencer », comme disait Napoléon. L'espoir de restaurer sur les ruines de la tyrannie la France libre qu'il a rêvée le rajeunit; enrôlé par la Liberté à dix-huit ans, il retourne à cinquante-six sous les plis de son vieux drapeau.

ANDREAS LATZKO.

(Traduit de l'allemand par Alex. Vialatte.)



Un tour chez les poètes

Eh! non, la poésie n'est pas morte. La crise ne l'a pas tuée, ni la politique, ni le roman policier, ni le roman tout court. Elle me semble même entrer dans une jeunesse nouvelle. Et ce n'est pas chez ceux qu'on appelle « les jeunes » que je la vois, mais plutôt chez ces hommes, moins tapageurs et moins naïfs, qui sont arrivés à la plénitude et au dépouillement volontaire d'une maturité accélérée par les épreuves.

Nous aurons bientôt une nouvelle édition du meilleur livre de Marie Noël : *Les Chansons et les Heures*; un choix de poèmes de Louis Lefebvre, et un nouveau recueil de Louis Pize, le poète virgilien des *Feux de Septembre*. Tout récemment, André Payer nous donna ce beau chant tempéré et lumineux qu'est la *Parabole du Jet d'eau* qui lui a valu le Prix Moréas, et Henry Dérioux, souffrant et solitaire, le *Regard sur le Monde*, d'un art moins sûr et moins serein, mais dont l'accent est si pathétique.

Et voici qu'en moins d'une semaine trois excellents poètes m'envoient leur livre nouveau. C'est de ces trois-là que je voudrais vous parler aujourd'hui.

René Fernandat, qui chanta naguère le *Royaume des Cieux*, nous donne son *Voyage au Purgatoire* (Arthaud, édit., Grenoble). Je le louerai d'abord d'avoir osé traiter un grand sujet qui exige un dessin, une architecture, — et du souffle, — toutes choses dont l'abolition semblait définitivement décrétée par l'impuissance ou la paresse des petits poètes impressionnistes et fantaisistes de l'après-guerre. Ce retour au sujet, et au grand sujet, est un heureux signe. Mais on entrevoit la difficulté. Le Purgatoire : peu de données scripturaires et, pour l'imagination, un champ vaste, mais périlleux. Il ne fallait point, non plus, tenter de refaire Dante. Fernandat n'y a d'ailleurs point songé, et son cycle, descriptif et lyrique, est d'une incontestable originalité. Prêtre, il avait la pensée substantielle; poète aimant ferveusement la nature dans les aspects grandioses qu'il en contemple chaque jour du pied de ses montagnes, il a cherché sur terre les images à transposer dans le pays mystérieux où il voulait nous conduire. Et le poème s'est formé, le chant de l'attente angoissée et de l'espérance malgré la nuit, du repentir crucifiant et de la purification progressive, de la misère qui fond et de la gloire qui éclôt. Un chant austère et noble, où domine la gravité douloureuse du violoncelle, avec çà et là de purs élans de violon et des frémissements de harpe.

R. Fernandat, on le sait, est un des meilleurs exégètes de l'œuvre de Paul Valéry. Cependant, ce n'est pas à Valéry que son art personnel fait songer, mais bien plutôt, avec sa phrase abondante et nombreuse, au lyrisme, très ordonné aussi, mais plus oratoire et plus limpide, de Malherbe.

La poésie valéryenne, dense jusqu'à l'obscurité, forte par ses raccourcis et son étrange secret de suggestion et d'ensorcellement, je la retrouverais plutôt chez Eusèbe de Brémond d'Ars, qui vient de publier un petit livre remarquable : *L'Etoile sévère* (Messein, édit., Paris). Ce qui, ici, me fait prononcer le nom de Valéry, ce n'est pas, on le pense bien, une ressemblance de *fond*, — car Brémond d'Ars est un des plus authentiques poètes catholiques de l'heure, — mais une similitude de technique, une affinité dans « l'alchimie du verbe », savante et subtile au point que je ne suis pas très sûr qu'elle ne nuise pas, par endroits, à la pensée au lieu de la servir.

Mais la poésie lyrique doit-elle être claire? Sincèrement, je ne le crois pas. Son rôle est d'*incanter* (il faut bien, avec G. Apollinaire, se résigner à ce néologisme, puisque le vieux mot *enchanter* a décidément perdu son sens primitif et sacré). Or, un certain

mystère des mots n'est pas sans rendre l'incantation plus opérante et plus délicate. Quoi qu'il en soit, Eusèbe de Brémond d'Ars a choisi avec une science et un art étonnants, pour sa pensée très haute, une expression qui, sans s'écarter des lois traditionnelles, vibre d'une musique très neuve, forte ou suave, dont les résonances se prolongent très, très loin dans notre rêve éveillé. Brémond d'Ars me paraît être un de ces grands aristocrates de l'art de et la pensée qui ne veulent livrer que la fleur de leurs extases spirituelles, non point par orgueil, mais par un scrupule de perfection, et pour obéir aux lois rigides qu'ils s'imposent à eux-mêmes, dans leur ascétique désir de dépouillement et de grandeur. Si les poètes sont nécessaires au monde, eux, ils sont nécessaires aux poètes; ils sont comme nos grands-prêtres, qui maintiennent la pureté de la flamme immortelle.

C'est encore un poète moderne et classique à la fois qu'André Piot, dont la Maison de Poésie couronna jadis le *Chœur des Jeunes Hommes*. J'ai vu André Piot dans deux paysages que j'évoque ici comme symboles de son art : à Magny-les-Hameaux, dans le petit jardin désert de la maison où mourut Albert Samain, et à Port-Royal des Champs, devant un des horizons les plus nobles et les plus « classiques » de l'Ile-de-France. Les poèmes de Piot ont la rigueur et le poli de la forme classique, adoucis par ce qu'il y a de meilleur dans la grâce élégante de Samain. Le *Cycle de l'Amitié*, qu'il nous offre aujourd'hui (Emile Hazan, édit., Paris), est un petit livre délicieux. Et d'abord par son aspect intérieur, qui en fera sans doute rechercher les exemplaires de luxe par les bibliophiles. Le papier (même des exemplaires ordinaires), le format, les caractères, les encres, les discrets ornements, tout a été choisi par un homme avisé et de goût. J'estime que tous les recueils de poèmes (qui en valent la peine) devraient être présentés avec cet art sobre et délicat, qui prépare le lecteur à la fête. (Hélas, les poètes sont presque tous de pauvres diables qui ne peuvent se payer aucun luxe, pas même celui-là qui leur serait si utile!) Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse! plaisanta Musset. Je ne suis pas de cet avis. J'aime les flacons jolis, et j'approuve que de fins artistes s'emploient à en créer des modèles ravissants. Mais évidemment, c'est le contenu, l'élixir, qui importe le plus. Et l'élixir, dans le *Cycle de l'Amitié*, est d'une qualité rare. La pensée se maintient à une hauteur où montent, hélas! peu de poètes profanes d'aujourd'hui. Le sentiment unique — la noble et délicate Amitié — est un diamant très pur, dont chaque poème montre une autre facette. L'art d'André Piot, déjà puissant, mais encore un peu déchainé et heurté dans *Chœur des Jeunes Hommes*, s'est épuré, a mûri, a gagné à la fois en finesse et en plénitude. Comme plusieurs d'entre nous qui avons fait la guerre, André Piot ne s'est pas hâté de publier son œuvre. Ses débuts tardifs nous valent des œuvres plus denses, où la pensée plus sûre se confie à un art plus éprouvé. Leçon dont les jeunes, toujours impatients, devraient faire leur profit... Mais essayez donc de le leur faire comprendre!

CAMILLE MELLOV.

CATHOLIQUES BELGES

abonnez-vous à

La revue catholique
des idées et des faits

Les idées et les faits

Chronique des idées

Le Paladin] du Christ

Le mercredi 6 février, fut représenté sur la scène Patria, à Bruxelles, le drame franciscain, ainsi intitulé, texte original flamand du R. P. BERTRAND, O. M. Cap., docteur en sciences morales et politiques, adaptation française de M. ÉMILE SCHWARTZ, franciscan distingué directeur de la *Source*, revue de l'Œuvre de l'Apostolat par le théâtre.

La soirée de gala, placée sous le haut patronage de S. Exc. le Nonce Apostolique et la présidence d'honneur et effective de la marquise du Chasteler, organisée au profit des Missions des Pères Capucins, fut un triomphal succès. Il est juste d'en faire honneur, après les deux dramaturges, à la troupe *Les Compagnons de Saint-Michel*, qui s'était chargée de l'interprétation, pour la partie musicale, au compositeur *Mario Van Overcem* et à la Chorale Saint-Georges qui l'exécuta; enfin, pour la mise en scène à *M. E. Monret*, directeur de la scène du Molière, professeur à l'École des Hautes Études musicales et dramatiques d'Ixelles.

Cette première aura attesté une fois de plus et révélé probablement à plusieurs ce que peut devenir un sujet dramatique chrétien traité par des professionnels qui ont le sens du théâtre. Quelle éclatante supériorité sur les représentations habituelles de nos collèges, patronages, œuvres de tout genre! Ici, dans la diction des acteurs, les jeux de scène, la conduite de l'action, les mouvements de foules, quelle aisance, quel naturel, quel charme soutenu, quelle beauté scénique! Il y a au théâtre une vérité, une identification avec la vie qui ne peut être réalisée que par des gens de métier. Du point de vue technique inséparable dans ces compositions du point de vue esthétique, il n'y a pas de distinction entre le théâtre profane et le théâtre sacré, il n'y en a qu'un seul qui doit se conformer aux exigences du genre pour faire vrai. Le résultat manifeste de cette habileté mise au service d'un drame tel que *Le Paladin du Christ* est le maximum d'édification. Il est certain qu'il n'y a ni sermons ou panégyriques, ni lecture d'ouvrages sur saint François capables de produire une impression aussi profonde, de provoquer pour l'héroïsme de cette conversion une admiration à la fois aussi pathétique et aussi exaltante. C'est que l'histoire de cet « autre-Christ » fut représentée au vif avec toutes les ressources de l'art scénique, de l'art qui vise précisément à rendre la vie.

La radieuse apparition de trois archanges, au prologue, Raphaël, Michel, Uriel, s'entretenant de leur message en terre ombrienne, dans la cité d'Assise, du fils de Pietro Berdarnone et de Dame Rea, jongleur et chevalier, roi d'une folle jeunesse et qu'ils ont mission d'orienter vers ses hautes destinées de paladin du Christ, ce dialogue d'ouverture est une merveilleuse exposition que le Ciel fait à la Terre, en même temps qu'une préparation disposant habilement les spectateurs à reconnaître dans l'évolution du drame l'action de la Providence.

Le premier acte: *Le Roi de la Jeunesse* se passe dans une trattoria, sous la treille, où les gais lurons se précipitent en dansant pour sabler le vin le plus exquis d'Italie, pour fêter François le chevalier, sans peur et sans reproche, un autre Roland. Il tirera son épée contre les ennemis de sa patrie et de la liberté; il sera le défenseur, le libérateur « de ceux et de celles qui n'ont d'autre vin que la misère et d'autre pain que le malheur ».

Et, peut-être, le François ainsi représenté tout dévoré

d'ambition guerrière a pu déconcerter quelques spectateurs, prévenus par les récits des premiers biographes et de tous ceux qui s'en inspirèrent en faveur d'un François faisant pressentir avant sa conversion quelque chose au moins de son futur mysticisme. C'est une erreur dont le R. P. Bertrand et M. Schwartz se sont gardés. « Impressionnés par la grande révolution religieuse qu'il avait accomplie, observe judicieusement Chesterton, ces biographes se retournèrent vers les premières années pour y chercher surtout des présages et des signes d'un pareil bouleversement spirituel. Mais, pour nous, qui écrivons d'une plus grande distance, nous n'amoindrions pas cet effet dramatique, mais plutôt l'amplifierions, si nous reconnaissons que le jeune homme ne présentait à cette époque aucun signe extérieur de quoi que ce fût de spécialement mystique. » A l'ambition de conquérir la gloire comme poète français, il joignit celle de cueillir les lauriers du soldat, et celle-ci dominait son âme.

Brillants ajustements, gais propos, chants harmonieux, oui, mais surtout prouesses de chevalier, beaux coups d'épée, pour se couvrir de gloire: c'est l'idéal qui l'enflamme. Mais une crise d'âme vient soudain le jeter dans la perplexité. Des voix mystérieuses que bercent des accords insinuants montent vers lui, voix perfide du Tentateur, voix entraînant de l'Ange. Le démon lui verse l'ivresse de la gloire humaine et des voluptés, l'Ange lui verse le vin généreux des paroles divines. L'un fait miroiter devant lui, couronné de victoires, « une tendre et blanche figure auréolée de boucles d'or, la femme élégante comme une nymphe, légère comme une fée, qui ne rêve que de lui ». L'autre lui révèle « la seule Dame digne de ses hommages et de son amour, *Dame Pauvreté*, couverte de haillons, mais parée de la robe étincelante des plus belles vertus. Et le dialogue se poursuit haletant, passionné: « Pas même de chaussures — *Le Christ non plus n'avait pas de chaussures*. — Des larmes dans ses yeux — *Les diamants de la pénitence et de l'amour*. — La faim aux entrailles — *Rassasiée de Dieu*. »

L'Ange l'emporte, le Christ armera François chevalier pour la conquête du monde, pour la conquête du Ciel. Long est le débat où s'entre-croisent comme des épées les appels de la grâce et les répliques de la nature, mais, vaincu par l'irrésistible logique de l'Évangile, François se rend. Le vrai chevalier va, court, vole, et s'il le faut, passe à travers le feu et brave la mort.

En vain les compagnons le relancent, et le tirent de son extase. A leurs railleries, à la question de Bernard: « Songes-tu à te marier? », il fait cette sublime réponse: « Certes, j'y pense et jamais on n'aura vu dans le monde une vierge aussi belle, aussi noble, aussi riche que celle que j'ai choisie. » Il retourne à l'extase et le rideau tombe.

* * *

Le second acte, dans l'arrière-boutique du marchand-drapier, son père, marque un degré plus élevé dans l'ascension morale de François. Il sent la distance qui sépare la réalisation du rêve, l'exécution du projet conçu. Il s'interroge avec angoisse, il se demande si le Christ, son suzerain, exige de lui la pauvreté effective, le dépouillement de ses biens. Ballotté comme une épave sur une mer démontée, il est en proie à la torture du doute. A son insu, trouvant le magasin vide, un mendiant s'est introduit. Irrité par cette survenue, sourd aux supplications du malheureux qui implore l'aumône pour sa femme clouée sur son grabat par la souffrance, pour ses enfants qui n'ont pas de pain, François le repousse, le chasse. C'est le vieil homme égoïste qui se débat dans

une lutte suprême. Puis, étreint par le remords, honteux de sa lâcheté, il court après le mendiant qu'une inspiration lui ramène d'ailleurs. François s'humilie, donne sa bourse, offre son amour à ce frère d'abord méconnu et reçoit le plus magnifique présent, la paix.

Et quand reviendront les amis de la bande, qu'il instruit de l'aventure, ils auront beau jeter le ridicule sur l'admiration qu'il témoigne au Pauvre, François relève le gant. Il prend la défense du malheureux qu'ils insultent. Il exalte la Pauvreté. Il revendique ses droits et, à son tour, lance l'anathème aux riches cupides et sans entrailles. Lui, il sera le chevalier des serfs et des pauvres. L'heure de la séparation a sonné. François brise avec ses compagnons. « Un chevalier est mort », dit l'un. « Un poète est mort », dit l'autre. Et François, avec l'élan de la reconnaissance, qui fait battre tous les cœurs à l'unisson du sien, s'écrie : « C'est seulement maintenant, mon Dieu, que je vis. » Sur quoi tombe le rideau.

Cet acte est d'une psychologie profonde : la célérité avec laquelle François a répondu à l'impulsion de la grâce lui assure la définitive victoire sur lui-même. Sous une première lumière qui lui en révélait les prérogatives, il s'était épris de la Pauvreté qui est la libération du créé et la parfaite conformité au Christ. Le moi égoïste avait regimbé sous l'aiguillon. Le voilà dompté et cet acte consacre les fiançailles du Poverello avec la Dame, l'élu de son cœur.

Et, cependant, la lutte rebondit au début de l'acte suivant. Le doute à nouveau l'assiège et l'obsède. Fiancé à la Pauvreté, doit-il se donner totalement, quitter son foyer, quitter sa mère, quitter tout pour embrasser la Croix nue? Et la pensée de cet universel renoncement lui cause plus d'inquiétude que d'effroi. Il implore du Ciel un signe qui lui manifeste clairement la volonté divine. Ce signe lui sera donné par une nouvelle victoire qui lui fera affronter, embrasser la mort.

Sur une route près d'Assise où François se promène solitaire, la sinistre cliquette se fait entendre, un lépreux apparaît dans toute son horreur, hideux, nauséabond, répandant l'infection, vomissant le blasphème. Comme il s'approche pour demander l'aumône, cédant à l'épouvante, François lui commande de se tenir à distance et se contente de lui jeter sa bourse pleine d'or. Mais un cruel combat se livre dans l'âme de François. S'arrêtera-t-il devant le sacrifice? Non. Il rappelle le lépreux qui s'en allait emportant son butin, il le fait approcher. Il lui demande pardon de lui avoir manqué d'égards, de respect à un membre souffrant du corps du Christ, il lui dit de douces paroles pour le consoler, il l'amène à la résignation de Job sur son fumier. Il passe outre. Il lui demande son amitié. Il va plus loin. Il baise ses mains en décomposition. Il va plus loin. Il l'embrasse de tout son cœur. Et à ce moment, maître de lui, maître de sa sensibilité, maître de la vie et de la mort, il sent toutes les amertumes de son cœur changées en douceur. Il le crie à Dieu et sur ces deux prières qui se croisent — le lépreux : *Seigneur, bénissez-le!* François : *Seigneur, protégez mon frère!* le rideau tombe au milieu de l'émotion générale.

* * *

Et cependant, l'holocauste n'est pas consommé, le héros doit encore franchir une étape : pauvreté, souffrances, opprobre; il accepte tout, mais il lui reste au cœur une fibre de tendresse qu'il lui faut sacrifier encore : l'amour de Dame Pica, sa mère. Nous sommes au quatrième acte, dans une grande salle de la maison de Pietro Bernardone. Outré de fureur par ce qu'il appelle les extravagances, les déshonorantes folies de François, qui fait sa société des manants, des pauvres, des lépreux, le père va même jusqu'à l'accuser de l'avoir volé pour faire des largesses aux malheureux. Parvenu au comble de l'exaspération, il est prêt à frapper de mort son fils, lorsque celui-ci, refoulé par une meute hurlante de vauriens, vient s'offrir à ses coups. Le père ne lâche sa victime que pour l'enfermer dans sa cave. Il part pour un voyage d'affaires et, après son départ, un dialogue déchirant

a lieu entre la mère Dame Pica, abreuvée de douleurs et François d'abord emprisonné, mais bientôt extrait de sa geôle. Quelle scène! Une immense tendresse maternelle, une égale filiale tendresse. Mais entre les deux, un abîme d'incompréhension. La mère ne peut comprendre que Dieu exige de son fils la séparation d'avec elle, d'avec la famille. L'enfant qu'elle adore lui paraît égaré par une sorte de démence. Et lui laisse déborder son cœur et s'efforce d'arracher le voile qui empêche Dame Pica de pénétrer le mystère des voies de Dieu. Mais graduellement, la lumière se fait dans son esprit. Elle accepte. Elle adore la volonté de Dieu. Ployée sous la croix, elle s'arrache du cœur le *Fiat* héroïque. Et à la sublimité du sacrifice se joint une note humaine : « Tu es libre d'agir comme il te plaît, mon fils! Obéis au commandement divin, et là où Dieu te conduira, garde-toi d'oublier ta mère. » François lui répond : « Jamais ton fils ne t'oubliera... maman! »

Ils tombent en sanglotant dans les bras l'un de l'autre; sur quoi s'achève cet acte.

* * *

Et cependant le crucifié de l'amour divin ne s'est pas encore totalement dépouillé ou, du moins, n'a pas encore pleinement réalisé ses immolations. Le couronnement de la victime, la consommation de son sacrifice aura lieu, au dernier acte, dans la grande salle du palais de l'évêque où l'officialité rend la justice.

Impressionnante mise en scène. L'Evêque sur son trône, à sa droite le promoteur (accusateur public), à sa gauche le procureur, sur les bancs, les juges, par devant accusé et accusateur, derrière eux la foule qui intervient parfois aux débats.

Le réquisitoire du procureur est sévère jusqu'à la cruauté; contre le rebelle, contre le voleur, il requiert le bannissement. La plaidoirie du procureur, d'une belle éloquence, réfute péremptoirement ces accusations, aux applaudissements de la foule. Éclairé par ces débats, l'évêque d'Assise se lève et prononce la sentence de non-culpabilité, conjurant toutefois l'acquitté de se dessaisir volontairement de ses biens pour calmer l'ire paternelle. C'est accepté. Puis François disparaît un instant, pour revenir dépouillé même de ses vêtements qu'il abandonne à son père. Avec un geste de noble paternité, l'Evêque descend de son trône pour envelopper les épaules du jeune homme des plis de son manteau épiscopal. Symbolique dénouement : le riche fils de famille qui s'est totalement dépouillé des biens terrestres, des honneurs, des tendresses familiales sera un jour revêtu de la gloire céleste. Agenouillé, soutenu par l'Evêque, il s'écrie : « Maintenant, je puis dire de plein droit et en vérité : *Notre Père qui êtes aux cieux.* »

Et l'Evêque, au milieu de l'émotion générale qui frappe le père lui-même de stupeur, renvoie ainsi François : « Va, chevalier de la pauvreté, chevalier de la Croix. Va où Dieu t'appelle, paladin du Christ! »

L'épilogue de ce drame pathétique est à la fois terrestre et céleste : sur terre, les adieux de saint François mourant aux Frères Mineurs qui l'entourent; au ciel, les Anges qui célèbrent la gloire du saint le plus aimable d'ici-bas, du plus exquis de là-haut.

L'interprétation fut parfaite. Pour être juste, il faudrait décerner des éloges à toute la troupe; il serait injuste de ne pas payer un tribut spécial d'éloges aux protagonistes, à M. Juniot, incarnation idéale de François; à M^{me} Rouma, à M. Couplet, à M. Lamme, à M. Paul, dans les rôles de Dame Pica, de Bernardone, du mendiant et du lépreux, ainsi qu'aux anges : M^{lle} Ch. Wéry, M^{lle} Vanhalle, M^{lle} Davignon.

Fête d'art dramatique, fête pour l'esprit, pour la foi, pour la piété, fête opportune, car l'heure de l'universel malaise est l'heure de saint François d'Assise.

« O sainte et aimable Pauvreté que Dieu nous envoie non pas comme un fléau ni comme une pénitence, mais comme un dernier secours, comme l'ultime appel à notre salut. »

J. SCHYRGENS.

La Semaine

(Suite de la page 2)

Mais pas trop. Il ne faut pas que tout le monde doute ou le pays s'en ressent, terriblement.

Oui, nous avons trop d'intellectuels qui doutent et qui doutent de tout. Dans une société aux cadres solides, dans un État fort qui a une doctrine et qui la « veut », ces « douteurs » seraient à la rigueur tolérables, à la condition de ne pas se muer, tous, en professeurs de doute, en apôtres de l'incertain. Mais dans une société où tout est instable et remis en question, dans un État qui doute lui-même de son autorité, le doute des intellectuels conduit tout droit à l'anarchie et à la déliquescence. Ce qui fait la force de l'Angleterre, c'est que la presque unanimité des Anglais croit passionnément à l'Angleterre et à tout ce qui est anglais. Là, le doute ne porte jamais sur cet « essentiel national ». Malgré la décadence actuelle de son système aristocratique de gouvernement, l'Angleterre reste une société forte, aux cadres solides.

En Italie, Mussolini travaille puissamment à former dans le cœur de tout jeune Italien la « foi italienne », la certitude patriotique. L'œuvre est de longue haleine et demande des générations et même des siècles. Si la France, très une aussi, encore qu'elle le soit moins que l'Angleterre, se ressaisit, vomit le régime qui la mine et si le redressement national, qui paraît en marche, s'y accomplit et s'y achève dans une restauration de l'État, le doute des intellectuels y sera moins nocif.

Le doute! Certes, une part de doute est la condition du progrès humain, mais quel dommage, quelle pitié de voir tant d'esprits de premier ordre douter même de l'essentiel! Doute sur la nature

de l'homme, doute sur sa destinée : doutes mortels qui engendrent les plus catastrophiques erreurs.

* * *

Citons encore :

— *Ce qui revient à dire que les hommes d'aujourd'hui n'ont plus le sens de l'Etat?*

— *Exactement* — répondit le général Weygand.

— *Mais est-ce la faute aux hommes ou à l'Etat?*

— *A l'Etat. Il y a eu des époques dans notre histoire où le mot d'ordre venait d'en haut. Aujourd'hui, il vient d'en bas. Ce sont les gens de la rue qui donnent aux pays leurs directives, qui se prononcent sur ses destinées. Ce sont eux qui mènent, les chefs suivent. Vous rencontrez partout des gens qui vous arrêtent pour vous demander s'il y aura la guerre, si la guerre est pour demain. On les laisse parler et personne n'essaie seulement de leur faire comprendre qu'ils jouent avec le feu et que la guerre est chose grave, qui doit être traitée d'un certain ton. Ils sont la foule, donc sacrés.*

Notre politique étrangère se faisait autrefois dans les chancelleries. Elle se fait depuis quelques années en plein air. C'est pour la foule qu'on travaille. J'aimerais mieux que ce fût pour le pays.

La faute est à l'État, à l'Autorité. Du jour où celle-ci s'est soumise à l'élection régulièrement renouvelée, elle a abdiqué. La porte était ouverte à toutes les compromissions, à toutes les bassesses, au débordement des pires passions. C'est le régime électif, l'essence même de la démocratie, qui fit de l'État l'ombre d'un pouvoir... Les ruines accumulées furent telles que de l'excès du mal sortit le remède. La réaction fasciste fait heureusement tache d'huile...

Société Générale de Belgique

Société Anonyme établie à Bruxelles par arrêté royal du 28 août 1822.

Montagne du Parc, 3

Rue Royale, 38

Rue Ravenstein

Adr. télégr. : Générale - Bruxelles.

BRUXELLES

Compte chèques postaux n° 261.

CAPITAL fr. 1.000.000.000.00

RÉSERVE fr. 1.116.933.000.00

FONDS SOCIAL fr. 2.116.933.000.00

CONSEIL DE DIRECTION :

MM. Emile Francqui, Gouverneur;
Alexandre Galopin, Vice-Gouverneur;
Jules Bagage, Directeur-Trésorier;
Gaston Blaise, Directeur;
Auguste Callens, Directeur;
le baron Carton de Wiart, Directeur;
Félicien Cattier, Directeur;
Willy de Munck, Directeur;
Charles Fabri, Directeur;
Henry Le Bœuf, Directeur;
Edgar Sengier, Directeur;
Adolphe Stoclet, Directeur;
Firmin Van Brée, Directeur;
Edouard de Brabander, Directeur honoraire.

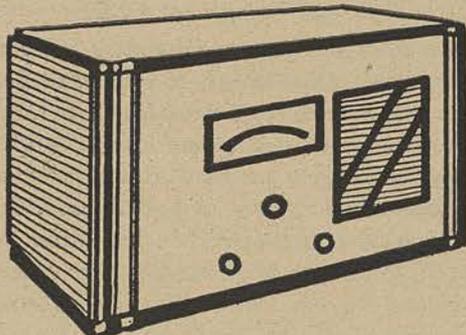
COLLEGE DES COMMISSAIRES :

MM. Edmond Solvay;
Léon Eliat;
le baron Adrien de Montpellier de Vedrin;
le baron A. d'Huart;
le baron de Trannoy;
G. Mullie;
Paul Hamoir;
H. Vermeulen.
le comte Patoul.

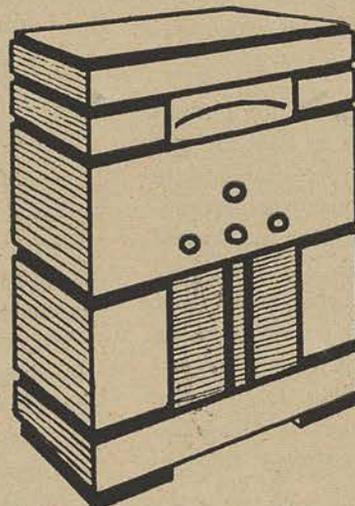
Le Secrétaire,
M. Camille Lepêche.

“SEMDA,” RADIO

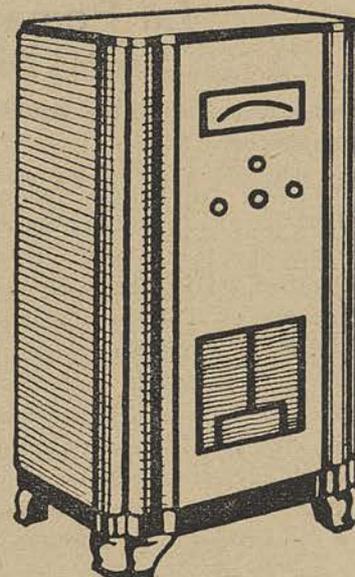
LES 3 CREATIONS POUR 1935



SOLANGE 59 x 34 x 25 cm.
1875 frs



LILIANE 55 x 43 x 25 cm.
2750 frs



MICHELINE 100 x 60 x 40 cm.
3675 frs

SÉLECTIVITÉ

Deux qualités que l'on a crues longtemps inconciliables. « SEMDA » a réussi ce prodige de les réunir dans le même appareil.

Aussi sélectif que les superhétérodynes les plus poussés, « SEMDA » l'emporte par la pureté, en reproduisant intégralement sans déformation, toutes les nuances.

C'est pourquoi nous osons suggérer de demander à votre fournisseur une démonstration **COMPARATIVE**.

Votre opinion sera celle de tous les connaisseurs : « SEMDA » prime sur toute la ligne.

Si votre électricien ne vend pas de radio « SEMDA », écrivez à la

Société Industrielle du Son “SEMDA”

Avenue Gribaumont, 97

Tél. 34.16.26

BRUXELLES (Cinquantenaire)

qui vous indiquera le distributeur officiel le plus proche.

MUSICALITÉ



R. R. RADIO

SOC. ANON.
BELGE

Tél. 21.66.98-21.66.99

44-46, rue des Goujons

Anderlecht-Bruxelles

SÉRIE 1935

LES MEILLEURS APPAREILS A PARTIR DE

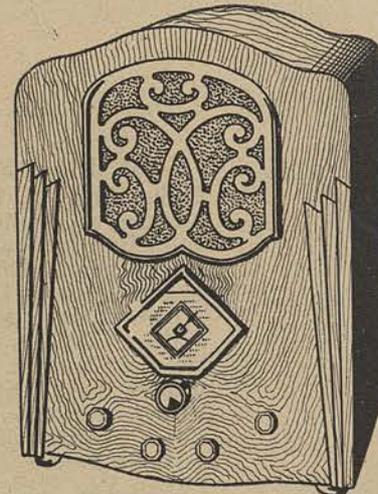
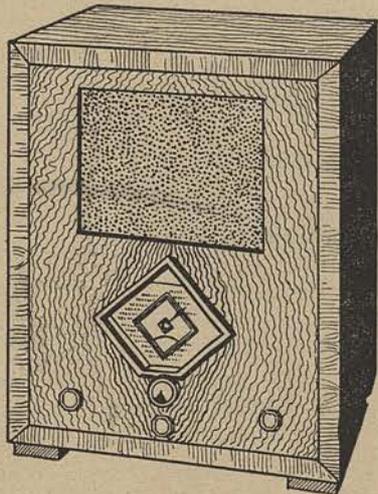
875 francs

Appareils spéciaux pour pays lointains à ondes courtes.

Spécialité de récepteurs sur batteries à très faible consommation.

Prix spéciaux pour Missionnaires

GARANTIE FORMELLE D'USINE BELGE



LA PREMIÈRE DES MARQUES BELGES